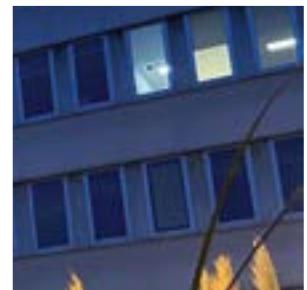
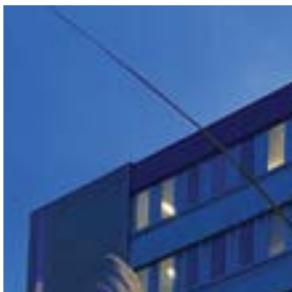


# Rapport d'activité

2024  
2025



S

I

E

C



# Édito

Depuis ma prise de fonction en mars 2025, j'ai pu mesurer chaque jour l'engagement constant des équipes du SIEC, la diversité de leurs missions et les nombreux partenaires avec lesquels elles travaillent au quotidien. C'est dans cet esprit que j'ai souhaité mettre en place, pour la première fois, un rapport d'activité afin de partager la réalité de notre travail, la richesse de nos métiers et de nos collaborations.

Cet engagement commun repose sur des valeurs fortes : placer les candidats dans les meilleures conditions de passage, mettre en œuvre et accompagner les réformes portées par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, participer à l'insertion professionnelle et à l'attractivité des métiers.

Faire vivre cette ambition, c'est relever plusieurs défis à la fois : organiser des centaines d'examens et concours, de la conception des sujets jusqu'à la publication des résultats et la délivrance des diplômes ; garantir un service de qualité pour 675 000 candidats ; assurer l'égalité de traitement tout en répondant aux besoins spécifiques pour les candidats en situations particulières, dans un contexte d'épreuves toujours plus diversifiées.

Lors de la session 2024-2025, nos équipes ont plus spécifiquement accompagné la réforme du baccalauréat professionnel, amélioré les délais de convocation des enseignants pour le grand oral, soutenu la progression du nombre de candidats à une validation des acquis de l'expérience et poursuivi la dématérialisation de nos procédures. Nous avons organisé, pour la deuxième fois, trois examens professionnels pour le compte du ministère des Transports et la mission nationale d'adaptation des sujets pour les candidats en situation de handicap visuel a poursuivi sa mobilisation pour répondre aux besoins des 30 académies.

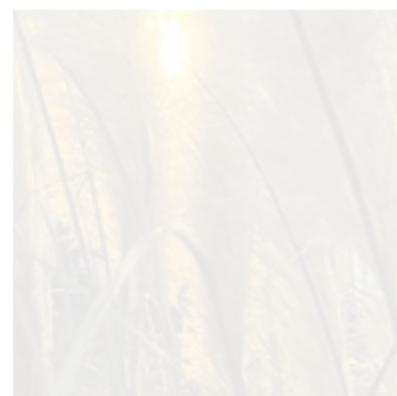
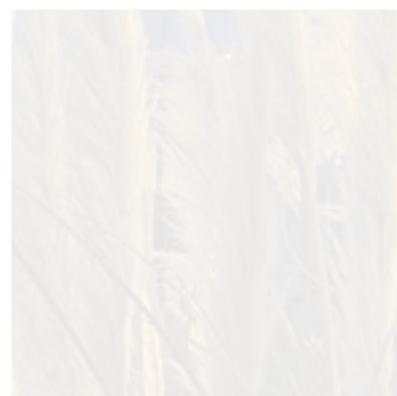
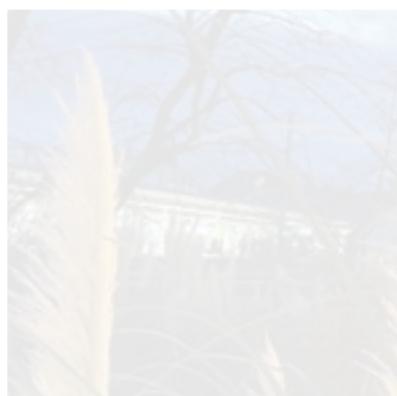
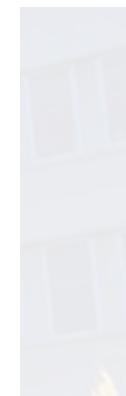
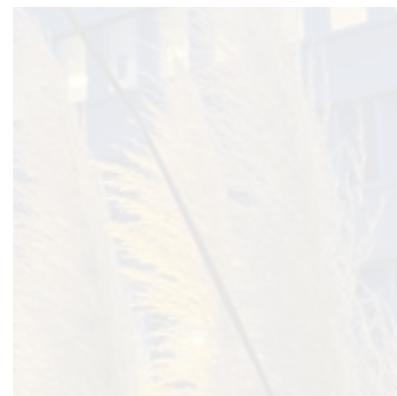
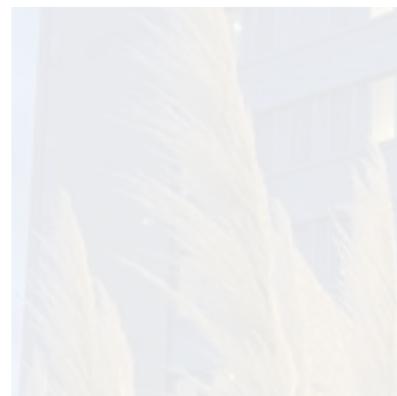
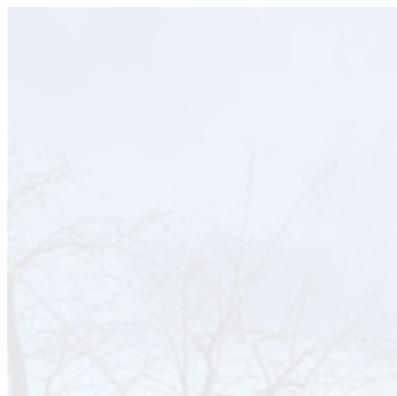
Ce rapport d'activité est l'occasion de valoriser le travail des collaborateurs du SIEC et de leur témoigner ma reconnaissance la plus sincère pour leur capacité à conduire des opérations à très grande échelle. Il met en lumière leur action que je sais guidée par le souci d'assurer un traitement équitable des candidats ainsi que l'engagement de l'ensemble de nos partenaires : services académiques et ministériels, corps d'inspection, chefs d'établissements, jurys et évaluateurs.

Une réussite collective mise à l'honneur au cours d'une rencontre entre les présidents des jurys du baccalauréat et les 3 recteurs - Julie Benetti, rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de Paris, Étienne Champion, recteur de Versailles et Jean-François Chanet, recteur de Créteil - ainsi que Fabien Oppermann, secrétaire général de la région académique. Cette collaboration a aussi été valorisée à l'occasion de la venue de Thierry Le Goff, secrétaire général des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ancien directeur du SIEC, accompagné de Raphaël Muller, directeur de l'encadrement et secrétaire général adjoint, lors d'échanges avec les jurys des concours de personnels de direction. Boris Melmoux-Eude, ancien directeur général des ressources humaines de nos ministères, est également venu saluer les équipes du SIEC au moment des concours de recrutement des professeurs des écoles.

Que ce premier rapport d'activité puisse apporter un nouvel éclairage sur les missions et les spécificités du SIEC. L'opportunité pour moi de remercier encore très chaleureusement l'ensemble des collaborateurs pour leur investissement et leur professionnalisme.



**Aurore Collet,**  
directrice du SIEC



Conception DICOM 2025  
© SIEC - Maison des examens

# Sommaire

<b>Édito</b>	<b>3</b>
<b>Découvrir le SIEC</b>	<b>6</b>
Les missions et partenaires	6
Les enjeux de la session 2024-2025	10
Les chiffres à retenir	12
Les temps forts de l'année	15
<b>Piloter les examens et concours</b>	<b>16</b>
Les examens de la voie générale et technologique	24
Les examens de la voie professionnelle	26
Les examens de la voie supérieure	31
Les concours et examens professionnels	35
L'élaboration des sujets	38
L'offre de services numériques	40
Les processus communs aux examens	44
La mesure de la satisfaction des chefs de centre	48
<b>Travailler au SIEC</b>	<b>52</b>
Ressources humaines	52
Paroles d'agents	58
Échanges et partages	62
<b>Perspectives</b>	<b>64</b>
<b>Sigles</b>	<b>66</b>

# Découvrir le SIEC

## Les missions et partenaires

Service déconcentré du ministère de l'Éducation nationale disposant d'un statut unique en France, le SIEC, créé en 1982, est le Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles. Il est rattaché administrativement à l'académie de Paris.

Chaque année, ses 370 agents organisent 600 examens et 550 concours académiques ou nationaux pour 675 000 candidats, mobilisent 2 150 établissements et centres d'épreuves et 70 000 intervenants. 4 000 sujets et 1 700 sujets en braille et gros caractères sont élaborés et 300 000 diplômes imprimés. Le SIEC-Maison des examens est également un centre d'épreuves de 4 000 places situé à Arcueil. La logistique des examens et concours est un processus complexe qui génère des opérations très diverses au sein duquel de multiples acteurs interagissent.



### Les agents du SIEC pilotent :

**L'élaboration et la diffusion des sujets :** organisation des commissions d'élaboration de sujets, tests, impression, conditionnement et livraison des sujets.

**La gestion des candidats :** inscription, affectation en centre d'épreuves, convocation, publication des résultats, instruction des fraudes, édition des diplômes.

**L'organisation des épreuves :** répartition des candidats en établissement ou grand centre, livraison des copies et brouillons, diffusion des consignes d'organisation, surveillance.

**Les relations avec les correcteurs - évaluateurs :** recensement des enseignants et professionnels, affectation en jury, convocation, gestion des remplacements, indemnisation.

Décret n° 82-245 de création du SIEC paru au JO du 17 mars 1982

La mission nationale d'adaptation en gros caractères (arial 16 et arial 20) a été intégralement confiée au SIEC à partir de 2016 et la mission d'adaptation en braille à partir de 2017. Depuis la session 2023, la mission nationale est aussi en charge de l'arial 24, dans le cadre de l'inclusion scolaire et de la prise en compte des besoins des candidats.

Le centre de services partagés - CSP : le SIEC assure les prestations logistiques des recrutements sur concours pour d'autres ministères depuis 2010.

Participant au CSP : les services du Premier Ministre, le service de Santé des Armées, le ministère de la Culture, les ministères sociaux, le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge des transports et la DGAFF.

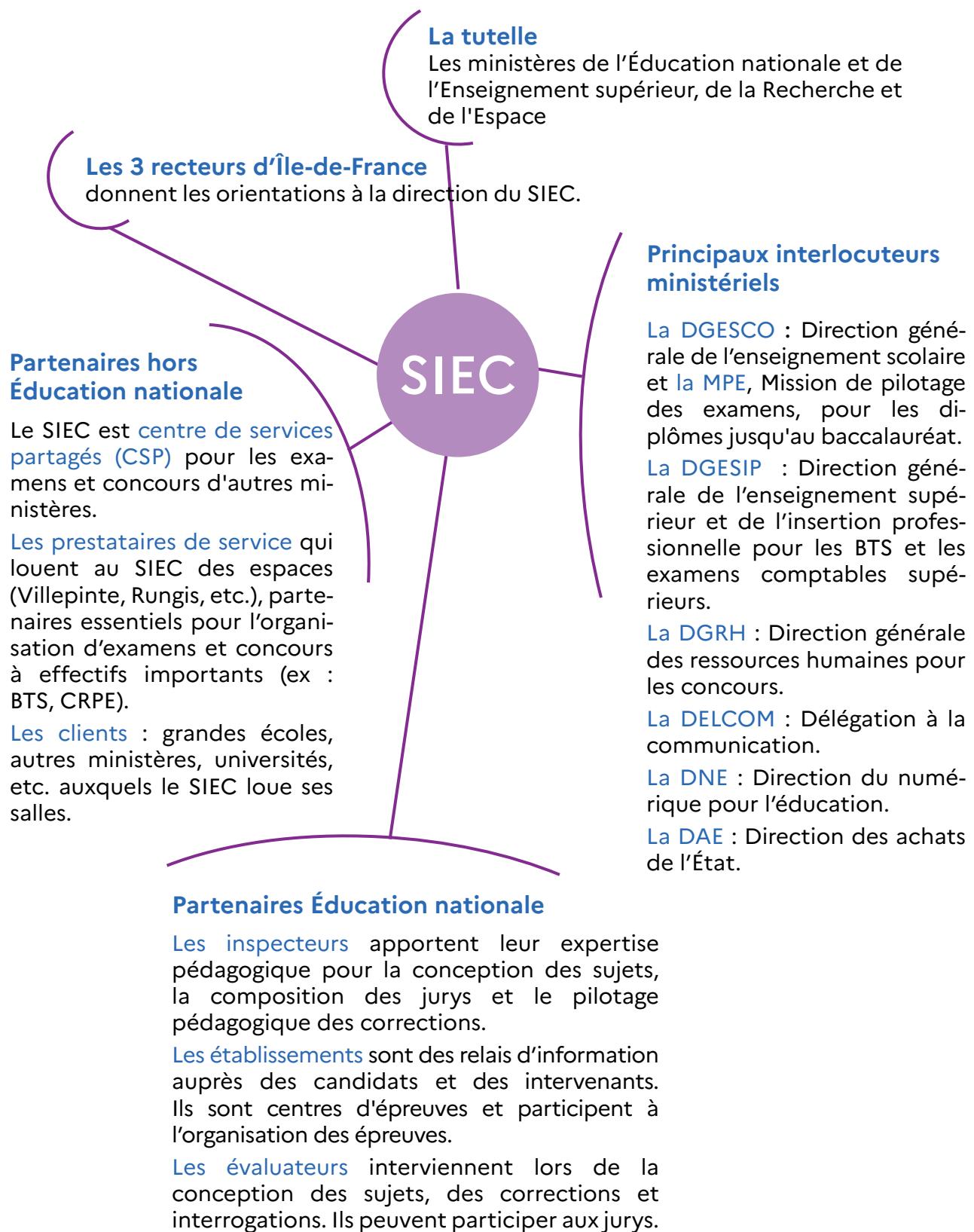


*Au SIEC, on voit l'envers du décor : on participe directement et activement à toutes les opérations qu'implique l'organisation des épreuves d'un examen ou d'un concours. Je n'imaginais pas du tout cela avant d'arriver ici.*

## L'environnement du SIEC



Travaillant en interface avec de multiples partenaires, la mission du SIEC consiste à mettre en œuvre les réformes portées par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace et à offrir les meilleures conditions de réussite aux candidats.



Au sein de cet environnement très riche, le SIEC s'engage au quotidien pour relever les nouveaux défis qui se présentent chaque année. Nos enjeux : mettre en œuvre et accompagner les réformes, gérer et maîtriser des calendriers très contraints et garantir la qualité de service rendu à tous les usagers.

## LE SIEC

### Sujets

- Organise les commissions d'élaboration des sujets.
- Met en page, imprime, assure le colisage et l'envoi des sujets.
- Assure l'adaptation des sujets en braille et gros caractères.



### Organisation

- Répartit les épreuves en centres d'épreuves.
- Place et affecte les candidats scolaires et individuels en centres d'épreuves.
- Convoque les candidats via les applications nationales.



### Inscriptions

- Gère les ouvertures/fermetures des inscriptions.
- Enregistre et notifie les demandes d'aménagement.



### Épreuves

- Organise les épreuves écrites, orales et pratiques des examens et concours d'Île-de-France.
- Gère les absences et vérifie les justificatifs des candidats.
- Organise les épreuves de contrôle (rattrapage) et les sessions de remplacement s'il y en a.
- Organise les commissions de discipline des examens.
- Convoque les jurys des concours académiques – par ex. les concours administratifs : SAENES ou ADJAENES.



### Corrections & évaluations

- Convoque les correcteurs-interrogateurs.
- Recueille les absences et assure les remplacements pour les examens.
- Indemnise les missions des intervenants, correcteurs et évaluateurs (frais de mission et paye).
- Adresse les indemnités de chefs de centre et les aides au déroulement des épreuves.
- Co-finance la matière d'œuvre achetée par les établissements pour certaines épreuves pratiques.



### Résultats

- Publie les résultats des examens et concours via les applications nationales.
- Édite les diplômes.



### Réclamations & recours

- Traite les demandes / réclamations des candidats.
- Gère les recours gracieux et contentieux des candidats.

## LE MINISTÈRE

- Réforme et actualise les programmes scolaires et la réglementation.
- Décide du calendrier des épreuves écrites des examens et concours (dates nationales) et fixe les périodes d'organisation des oraux.
- Conçoit et améliore les applications nationales : gestion des examens et concours, affectation des évaluateurs...
- Convoque les jurys des concours nationaux et gère leurs remplacements.



## LES INSPECTEURS

- Coordonnent la conception des sujets.
- Valident le placement de certaines épreuves pratiques.
- Désignent les vice-présidents des jurys d'examens.
- Président les jurys des BTS et de certains concours.



## LES ÉTABLISSEMENTS

- Organisent les enseignements et le contrôle continu de leurs élèves.
- Inscrivent leurs élèves aux examens.
- Organisent les épreuves et accueillent les candidats.



## LES ENSEIGNANTS

- Assurent le suivi individuel et l'évaluation de leurs élèves en contrôle continu au cours de l'année scolaire.
- Corrigent et évaluent les candidats qui leur sont affectés en épreuves écrites, orales et pratiques professionnelles.



# Les enjeux de la session 2024-2025

Chaque année, des impondérables viennent émailler notre activité et renforcent notre capacité d'adaptation. Celle-ci passe en grande partie et de plus en plus par la modernisation de nos outils et la dématérialisation des procédures.

De nombreuses applications locales visant à sécuriser les opérations ou fluidifier les modalités de travail ont ainsi été déployées.



## Dématérialisation et simplification des relations avec les partenaires et usagers

Dématérialisation des livrets scolaires des BTS.

Mise en ligne des livrets sur une plateforme.

Meilleure collaboration, uniformisation des formats de livrets, sécurisation des opérations.

Dématérialisation des demandes d'inscription à la session de remplacement pour les DNB & BAC général et technologique.

En cas d'absence à la session de juin, les candidats complètent un formulaire « Absence à une épreuve d'un examen » sur le portail du SIEC.

Simplification, rapidité, sécurisation.

Conception d'un formulaire de demande de vérification des diplômes.

Formulaire pour gérer les demandes de vérification de diplôme des organismes vérificateurs et entreprises qui recrutent.

Orientation immédiate de la demande vers le service compétent.

Dématérialisation de l'enquête jurys pour l'actualisation du vivier des jurys de concours.

Possibilité de postuler en ligne sur le portail du SIEC.

Renouvellement d'1/3 des jurys en 2025.

Nouvelle application pour le recrutement de surveillants-vacataires et secrétaires d'examens et concours.

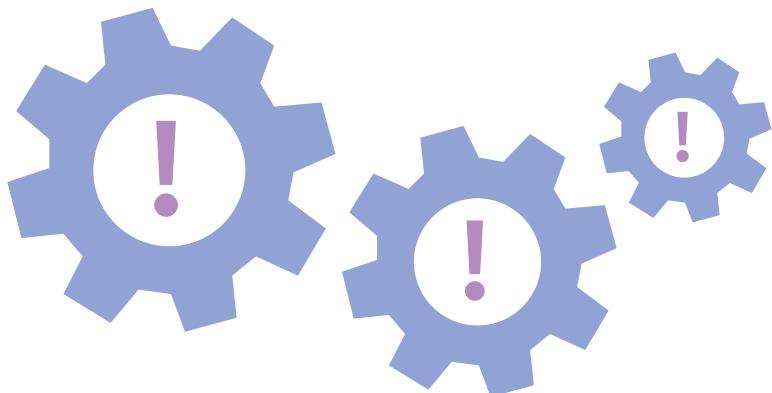
Possibilité de postuler en ligne sur le portail du SIEC.

Simplification du recrutement et de la gestion des surveillants.

Dématérialisation de formulaires RH au sein du SIEC.

ex : demandes de télétravail, demandes de formation...

Sécurisation des processus.



### Meilleure prise en compte des intervenants

Envoi des convocations pour le BAC général et technologique.

Envoi des convocations aux enseignants entre 5 à 7 semaines avant les épreuves du grand oral.

Meilleure anticipation pour les évaluateurs.



### Changements de réglementation

Réforme du BAC professionnel.

Resserrement des temps de traitement de nombreuses opérations.

Accompagnement renforcé des établissements.

Nombreuses rénovations de diplômes de la voie professionnelle.

Nouvelles épreuves, nouvelles modalités de contrôle, expérience professionnelle minimum, etc.

Augmentation des pièces à vérifier par le SIEC et les IEN.

Rénovation de certains concours : IRA...

Conception de nouveaux sujets.

Impact sur l'élaboration des sujets.

# Les chiffres à retenir

Au SIEC, une équipe de 370 agents gère 675 000 candidats aux examens et concours, pour les académies de Paris, Créteil, Versailles mais également au plan national.

Organiser  
des épreuves

600  
examens

550  
concours

Gérer  
675 000  
candidats

590 000  
aux examens

86 000  
aux concours

Concevoir  
des sujets

4 000  
sujets

1 500  
corrigés

Imprimer

29 millions  
pages A4

300 000  
diplômes

6 000  
sujets

1 700 sujets  
braille / gros caractères



*Pour caler toutes les épreuves des 675 000 candidats, l'activité ne peut pas s'arrêter !*

Mobiliser

2 150  
centres d'épreuves

70 000  
évaluateurs

1 000  
surveillants

Informer

[siec.education.fr](http://siec.education.fr)  
et ses 4 portails  
candidats, établissements  
inspecteurs, intervenants

10  
*SIEC info*  
diffusés aux  
établissements / an

59 000  
démarches en lignes / an

4 500  
appels / mois

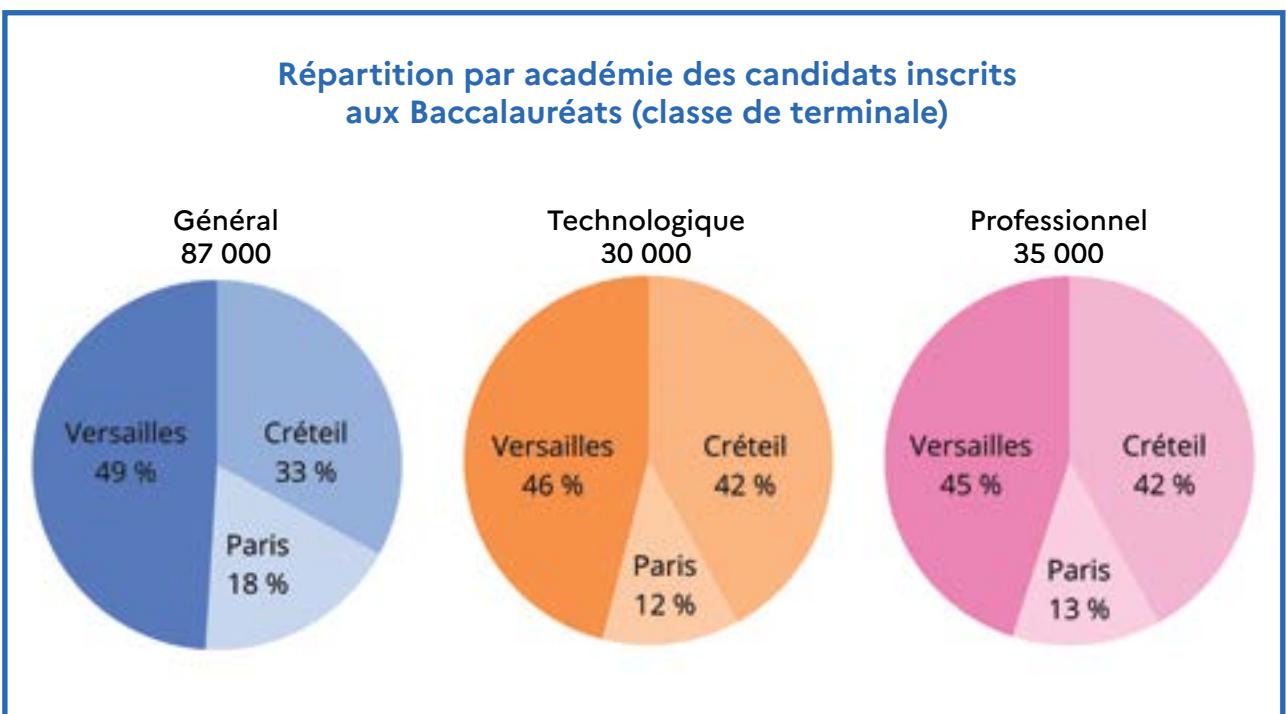
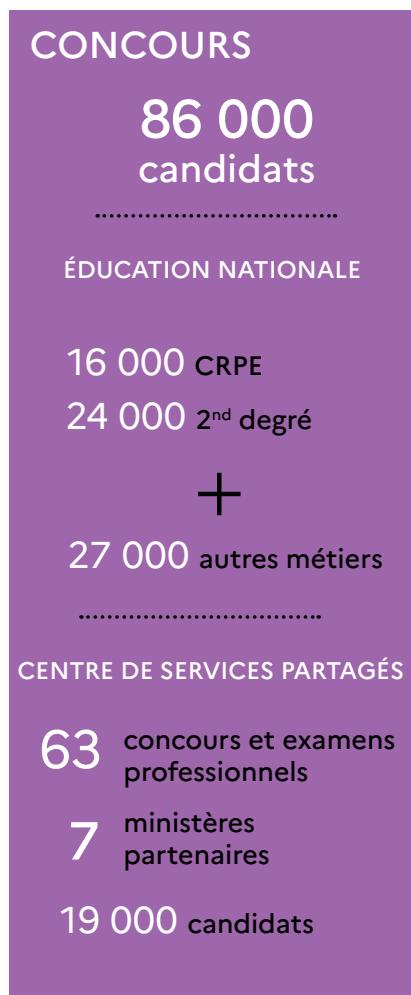
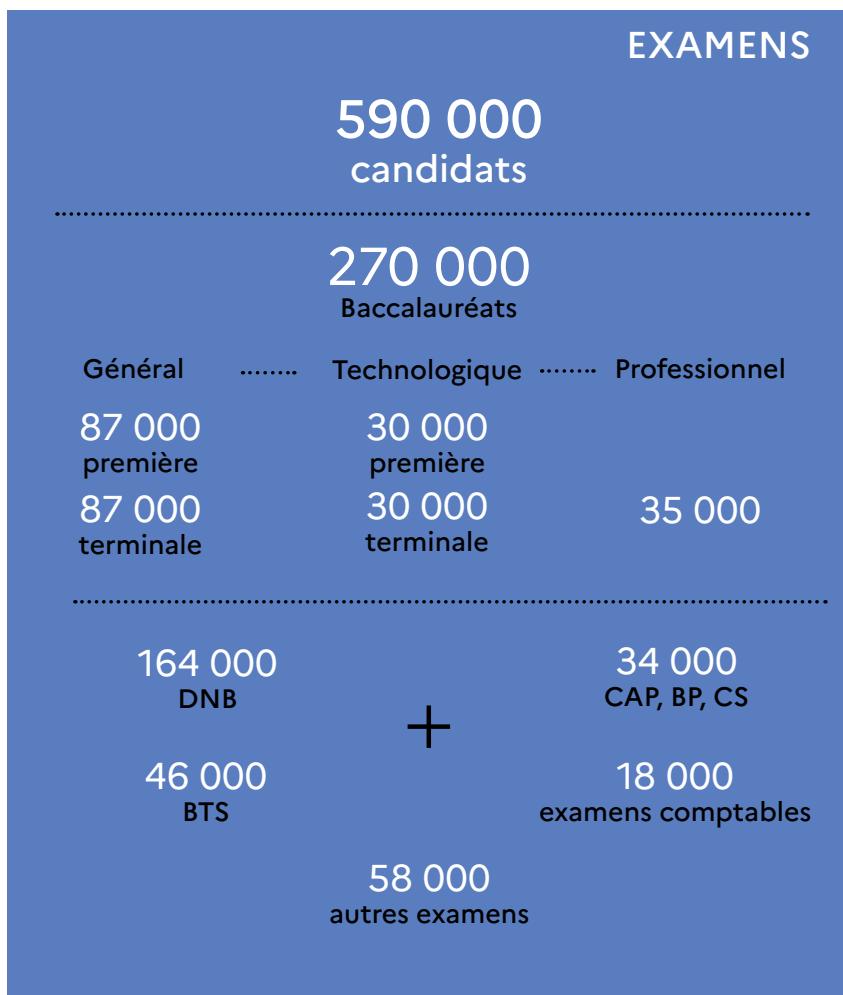
La Maison des examens :

centre d'examens de 4 000 places

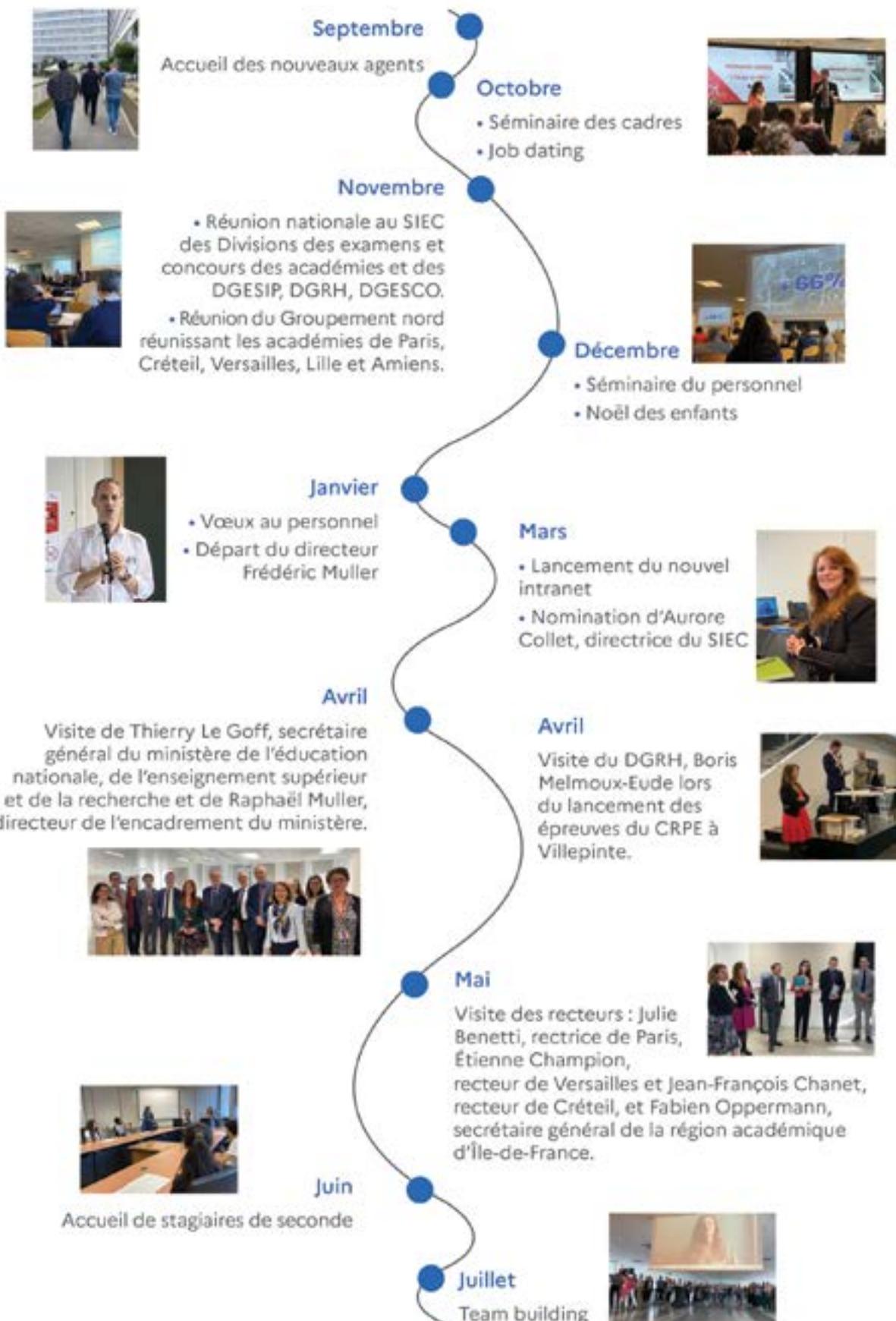
17  
grandes salles  
de 200 candidats

23  
salles  
de 1 à 30 places

5  
salles en accessibilité  
pour les candidats en  
situation de handicap



# Les temps forts de l'année



# Piloter les examens et concours

La mission du SIEC est de garantir à chaque candidat des conditions de passage d'épreuves optimales et équitables en tenant compte de leur diversité. Ceci nécessite le suivi minutieux des opérations de placement des candidats en établissements centres d'épreuves afin que chacun dispose du matériel et des ressources nécessaires le jour des épreuves.

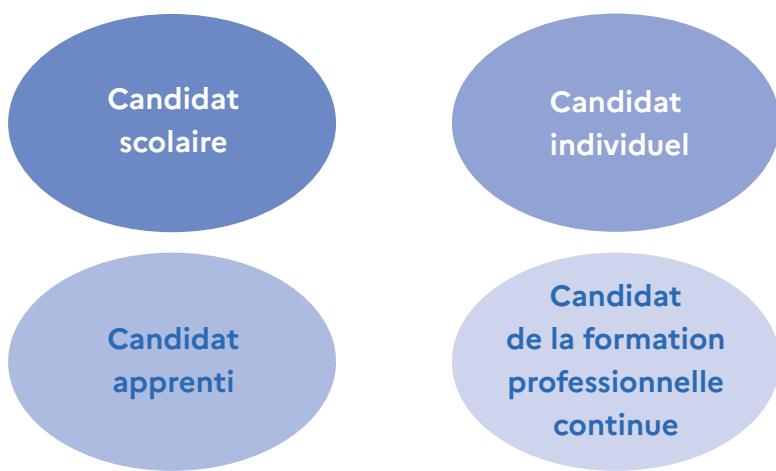
## Les candidats

Toute personne qui remplit les conditions d'inscription et de passage peut être candidate à un examen de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur, ou à un concours. Les examens et les concours sont régis chacun par une réglementation spécifique que le SIEC met en œuvre et que le candidat doit respecter.

L'examen ou le concours peut intervenir à la fin d'un cursus d'études dans la continuité de la scolarité, après une période en emploi ou à la fin d'un module de formation professionnelle dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Le candidat n'appartient donc pas à un groupe homogène : il peut avoir le statut scolaire ou individuel, être actif ou retraité, être expérimenté ou non, etc.

Quel que soit son statut, le candidat doit démontrer lors des épreuves qu'il a acquis le niveau de connaissances, de compétences et d'aptitudes requis pour obtenir le diplôme, la certification ou le concours afférent.

Pour les examens, plusieurs statuts de candidats coexistent. Ils sont définitifs au moment de l'inscription :



*En arrivant au SIEC, j'ai découvert que tous les ans des candidats incarcérés passaient des examens !*

Parmi les candidats individuels, certains candidats, en situation de handicap, hospitalisés ou incarcérés nécessitent des aménagements d'épreuves spécifiques qui, s'ils sont accordés, sont mis en place par le SIEC.

Ce peut être, un temps supplémentaire de composition, une

aide humaine ou technique, l'étalement des épreuves sur plusieurs sessions. Au SIEC, deux infirmières accueillent ces candidats.



Depuis plus de 20 ans, le nombre de candidats en situation de handicap est en constante évolution, toutes voies confondues.

Candidats en situation de handicap inscrits aux baccalauréats général et technologique

**3 250**

2011 - 2012

**16 800**

2024 - 2025

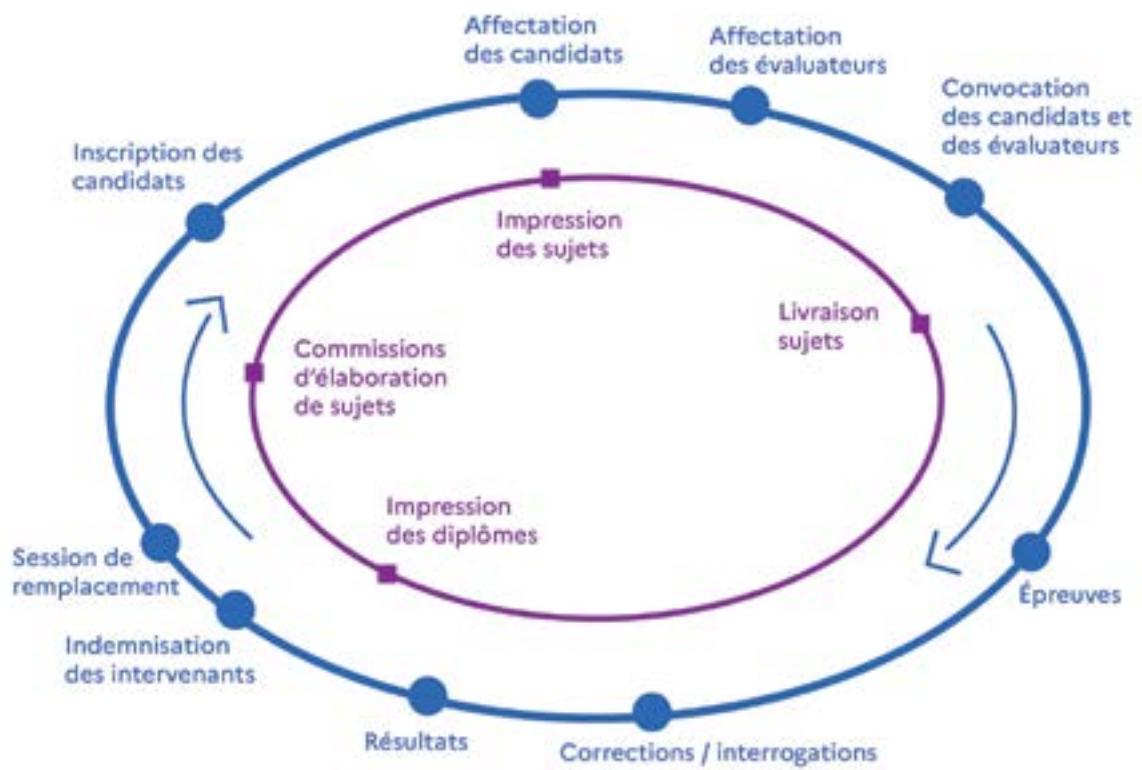
**x 5**  
en 15 ans

## Circuit de l'activité

Bien que chaque session soit unique, les opérations se déroulent toujours selon la même chronologie, avec en point culminant, les épreuves et les résultats.

Ainsi, la session commence par l'élaboration des sujets suivie de l'inscription des candidats et leur répartition dans les centres d'épreuves. Ils sont ensuite convoqués pour présenter les épreuves.

Dans le même temps, les surveillants et les évaluateurs sont convoqués. À l'issue des épreuves, les copies sont corrigées, les résultats sont proclamés, les diplômes édités, les sujets archivés.



# La différence entre examen et concours

L'organisation d'un examen ou d'un concours suit la même logique mais des différences importantes les distinguent.

## UN EXAMEN

est un ensemble d'épreuves permettant de vérifier les savoirs d'un candidat par rapport à un programme donné.

Il certifie un niveau d'études et sanctionne la fin d'un cycle d'études.

L'examen permet au diplômé d'entrer dans le monde du travail ou de continuer dans un cycle d'études supérieures.

Il ne classe pas les candidats.

### Impacts organisationnels

- Accueil des candidats retardataires jusqu'à 1 h maximum.
- Dans certains cas rares, une épreuve peut être annulée pour un nombre limité de candidats sans impacter les autres candidats.

## UN CONCOURS

est un ensemble d'épreuves sélectionnant les meilleurs candidats pour accéder à des emplois ou des formations (grandes écoles).

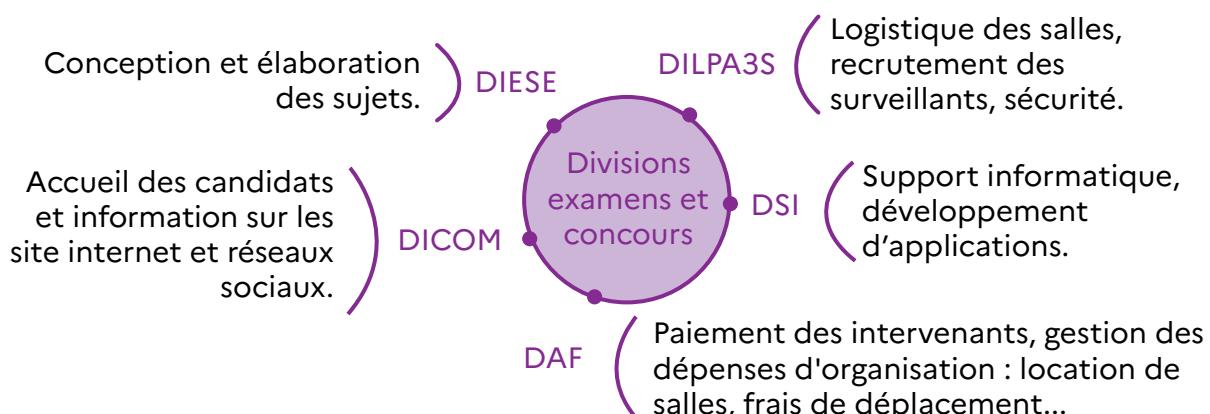
Le concours offre un nombre de postes ou de places limité. Seuls les candidats ayant obtenu les meilleures notes au-dessus d'un seuil validé par le jury sont reçus.

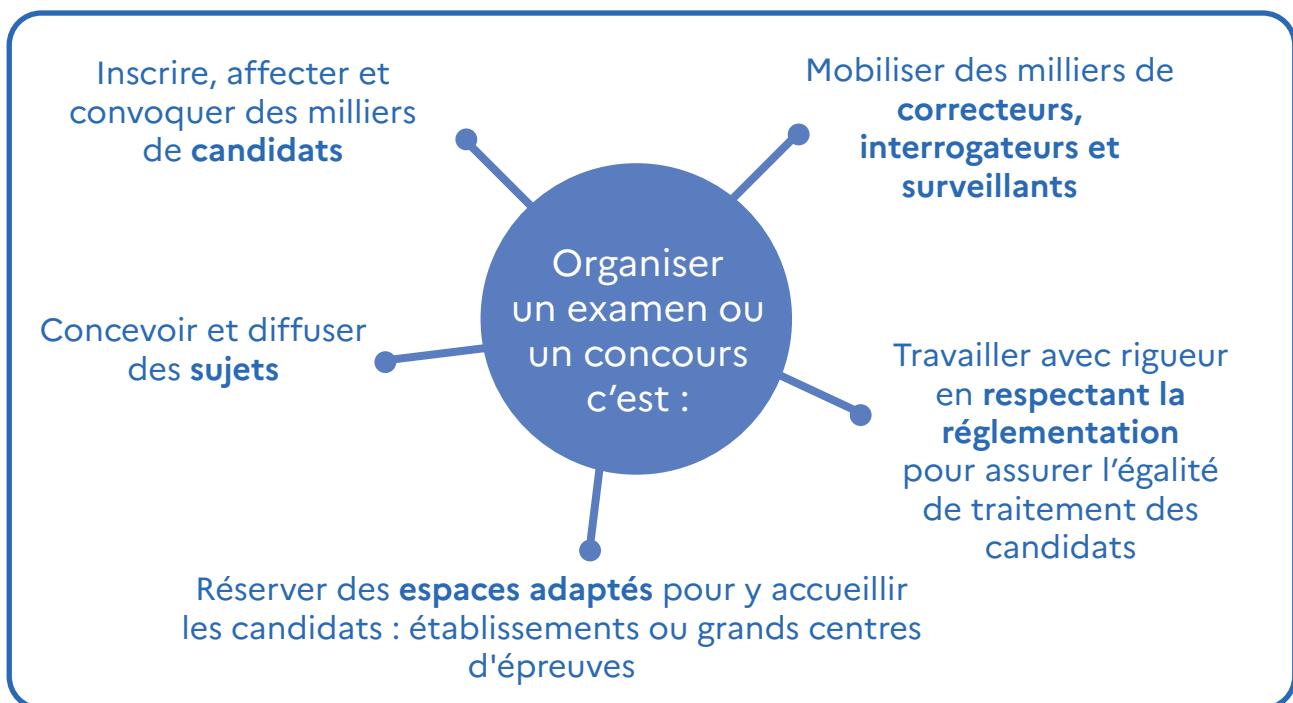
Les concours organisés par le SIEC permettent de recruter des fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale mais également d'autres ministères.

### Impacts organisationnels

- Démarrage des épreuves à la même heure sur tout le territoire. Aucun retard accepté.
- Une annulation d'épreuve dans un centre engendre l'annulation pour tous les candidats et entraîne la recomposition.

Que ce soit pour les examens ou les concours, toutes les divisions transverses du SIEC collaborent pour l'organisation :





## Report des épreuves d'un concours : les conséquences



Cyclone Chido, @ CC

Les épreuves d'admissibilité du concours de personnel de direction des 8 et 9 janvier 2025 ont été reportées pour toute la France suite au cyclone tropical Chido qui a dévasté Mayotte le 14 décembre 2024, empêchant la tenue des épreuves aux dates prévues.

Le ministère a donc décidé de reporter aux 29 et 30 janvier 2025 les épreuves du concours pour tous les candidats.

Un report d'épreuve nécessite de recommencer l'ensemble des opérations de gestion : identifier et louer de nouvelles salles, revoir et préparer les documents de gestion, adresser de nouvelles convocations aux candidats, aux surveillants et aux évaluateurs.

Toutes les académies et le SIEC se sont mobilisés pour répondre au mieux à cette situation de crise. Le report des épreuves d'admissibilité a nécessité un engagement très fort des équipes, en amont puis le jour des épreuves, notamment pour numériser les copies et les mettre à disposition des correcteurs le plus rapidement possible.

Le calendrier d'épreuves étant déjà très contraint, il a fallu le réorganiser au plus juste pour impacter le moins possible les résultats et tous les autres concours.

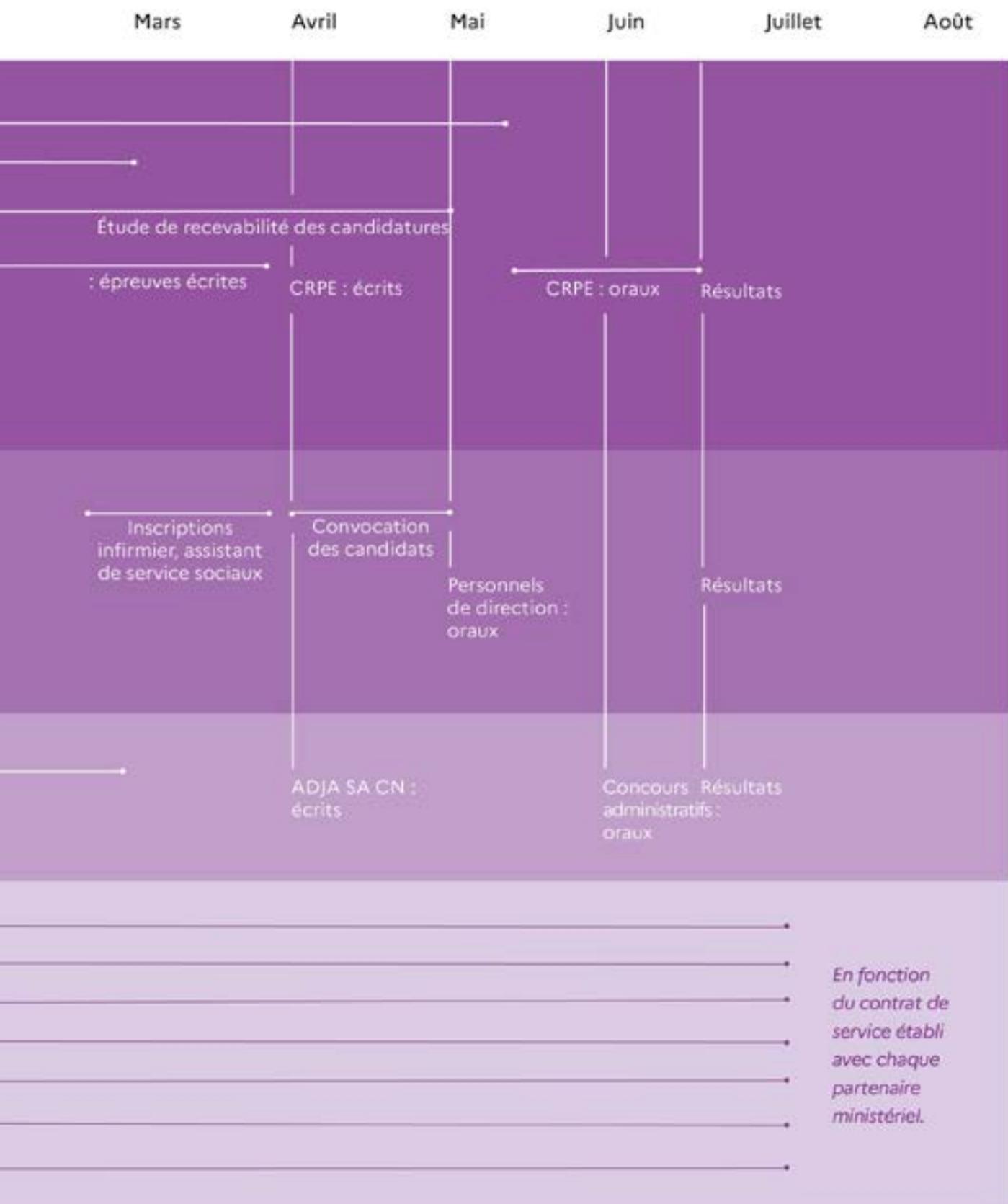
# EXAMENS - Frise chronologique

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
<b>Général &amp; technologique - p 24</b>	BAC général et technologique, DNB; session de remplacement  Impression des diplômes	Tous examens : inscriptions des candidats  Réunion des chefs d'établissements		Placement des épreuves dans les établissements		Affectation  Signatures des sujets d'examens  Instruction des demandes
<b>Professionnel - p 26</b>	Session de remplacement  Impression des diplômes  Réunion de rentrée des IEN  CAP : commission des fraudes	CAP : remise des diplômes  Réunion des chefs d'établissements  Inscriptions des candidats	VAE : épreuves orales		Affectation des candidats  Signatures des sujets d'examens  Réunions d'organisation  Vérification des confirmations d'inscription	Instruction des demandes d'aménagement d'épreuves
<b>Supérieur - p 31</b>	Impression des diplômes	BTS : remise des diplômes  BTS : inscriptions des candidats  DSCG : épreuves écrites / VAE	VAE BTS, Travail social : épreuves orales  DSCG : TS : inscriptions épreuves orales DEC : épreuves écrites, orales, VAE		Réunions d'organisation  DEC : résultats  DSCG : résultats	Signatures des sujets d'examens  BTS : affectation des candidats en centres d'épreuves  Instruction des demandes d'aménagement d'épreuves

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
des candidats : convocation  Livraison des copies et brouillons  d'aménagement d'épreuves		Réunion des chefs de centre  Convocation des correcteurs et évaluateurs	Épreuves écrites et orales  BAC : réunion des présidents de jurys	BAC : 8/07 publication des résultats  DNB : 11/07 publication des résultats	BAC : commissions de discipline
Réunion des chefs de centre  VAE : épreuves orales	Épreuves orales	BAC pro : épreuves écrites  Formation des chefs de centre  Épreuves orales et pratiques	CAP : épreuves écrites	CAP : 3/07 publication des résultats  Bac pro : 8/07 publication des résultats	BAC pro : commissions de discipline
VAE BTS, TS : épreuves orales	BTS : épreuves écrites, orales pratiques	DCG, DEC : épreuves	DEC : remise des diplômes  TS : épreuves orales	BTS : publication des résultats  DEC, DSCG : inscriptions	BTS : commissions de discipline  DCG, DEC : résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Services faits, indemnisation des intervenants N+</li> <li>→ Traitement des recours gracieux et contentieux</li> <li>→ Tournées sujets 2025</li> <li>→ Commissions d'élaboration des sujets</li> </ul>					
OPÉRATIONS AU LONG COURS tous examens et enseignements					

# CONCOURS - Frise chronologique





# Les examens de la voie générale et technologique

L'enseignement général et technologique permet d'acquérir un socle de connaissances académiques et théoriques larges à partir de matières essentiellement scientifiques et littéraires.

Le diplôme du **baccalauréat général ou technologique** est le premier diplôme de l'enseignement supérieur qui s'obtient après 3 ans d'études dans un lycée. Il est obligatoire pour la poursuite d'études supérieures.

Pour les candidats scolaires, il est évalué selon 2 modalités : 40% de contrôle continu et 60% d'épreuves terminales. Pour les candidats individuels, tous les enseignements sont évalués au cours d'épreuves ponctuelles.

**Baccalauréat bi-national :** ABIBAC franco-allemand, ESABAC franco-italien, BACHIBAC franco-espagnol. Après une scolarité obligatoire dans une section binationale en classes de première et terminale, il permet d'obtenir simultanément les deux diplômes nationaux.

## Diplôme national du brevet (DNB)

Il évalue les connaissances et compétences acquises en fin de collège, en classe de troisième, avec une part d'évaluation en contrôle continu et une autre part en contrôle terminal.

## Certification de formation générale (CFG)

Le certificat de formation générale valide en fin de troisième, les acquis des élèves de l'enseignement adapté et de troisième d'insertion. Il permet de viser ensuite une qualification professionnelle, CAP ou bac professionnel.

## Diplôme d'études de langue française (DELF)

Le diplôme d'études en langue française évalue des compétences à communiquer. Il propose 4 diplômes correspondants aux 4 niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues et permet de valoriser des compétences en français.

## Certification en langue (CL)

Certification adossée au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui permet d'évaluer et de valoriser les compétences des lycéens qui le souhaitent. Elle existe en allemand, anglais et espagnol et est reconnue au niveau international.

## En Île-de-France

445 000  
candidats  
dont

174 000  
Bac général  
(1<sup>re</sup> et terminale)

60 000  
Bac technologique  
(1<sup>re</sup> et terminale)

164 000  
Diplôme national  
du brevet  
dont

33 000  
bénéficiaires  
d'aménagement  
d'épreuves  
soit 7,5 %  
des candidats

## Concours général des lycées (CGL) / concours général des métiers (CGM)

Ce concours permet de distinguer les meilleurs élèves ou apprentis et de valoriser leurs travaux dans le cadre d'épreuves très exigeantes. Il est ouvert dans des disciplines des 3 baccalauréats.

## Olympiades

Ensemble de concours scientifiques, académiques et nationaux ouverts aux lycéens.

## Focus sur le baccalauréat général en Île-de-France

Point d'entrée de l'enseignement supérieur, le baccalauréat général est particulièrement médiatisé et porte une charge symbolique forte. Le taux de réussite, en hausse constante, atteint aujourd'hui 96,4%.

Notre niveau d'exigence est notamment élevé, aussi bien vis-à-vis de nous-mêmes que de nos partenaires pour assurer un service de qualité.

Les presque 90 000 candidats aux épreuves de terminale du baccalauréat général d'Île-de-France, la mise en place de 13 spécialités et l'instauration du grand oral dans le cadre de la réforme de 2020 nécessitent de mobiliser 50 000 intervenants en juin et juillet.

Le cadrage et l'organisation mis en place par les services du SIEC permettent de gérer des situations parfois singulières et les aléas générés par ces volumes.

## Candidats de terminale



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
ACADEMIE DE CRÉTEIL

## DIPLÔME DU BACCALAUREAT GÉNÉRAL

Vis le procès-verbal de l'évaluation du BACCALAUREAT GÉNÉRAL, établi par le président de jury :  
Le diplôme du BACCALAUREAT GÉNÉRAL.

Spécialités : Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, Humanités, littérature et philosophie  
est délivré au titre de la session 2025

à née le à NOGENT-SUR-MARNE (94)

contre le grade de bachelier,  
pour en joindre avec les deux autres parrainages qui y sont attachés.

Fait à CRÉTEIL, le 02 octobre 2025

Président du jury  
Président du jury

Laure de la baccalaureat

# Les examens de la voie professionnelle

L'enseignement professionnel combine des matières générales théoriques et pratiques et des périodes de formation en milieu professionnel pour acquérir les bases d'un métier. Il peut être suivi en formation initiale ou en formation continue lors d'une reconversion professionnelle.

Les examens de la voie professionnelle sont multiples. Ils valident des connaissances, aptitudes et compétences spécifiques.

Le **baccalauréat professionnel (BCP)** s'obtient après 3 ans d'étude en lycée professionnel. Il compte une centaine de spécialités regroupées en 12 domaines :

Santé, social, services à la personne - Gestion - Commerce, gestion service - Bâtiment, travaux publics et aménagement - Industrie mécanique et matériaux - Agriculture et nature - Beauté - Art design et artisanat - Energie et environnement - Informatiques et technologies numériques - Restauration et hôtellerie - Science, chimie, biologie - Transport et logistique.

Le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié. Il se prépare en 2 ans et permet d'acquérir un savoir-faire professionnel pour entrer dans la vie active. Il existe environ 200 spécialités de CAP dans les secteurs industriels, commerciaux et des services. Le SIEC organise des épreuves pour 127 spécialités de CAP.

Le **certificat de spécialisation (CS) de niveaux 3 et 4** (ex mentions complémentaires MC3 et MC4).

Diplôme professionnel national qui offre une qualification spécialisée aux titulaires d'un CAP pour le CS3 ou d'un baccalauréat professionnel ou brevet professionnel pour le CS4. Il peut être obtenu après un examen ou une VAE.

Le **brevet professionnel (BP)**

Diplôme national qui atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle. Il peut être obtenu, soit par un examen, soit par une validation des acquis de l'expérience (VAE), soit après un diplôme de niveau 3 dans la même spécialité ou une spécialité voisine. Métiers : bâtiment - automobile - transport - coiffure - esthétique - santé - mode - arts - alimentation-restauration - service à la personne et petite enfance - vente et relation clientèle.

En Île-de-France

75 000  
candidats

11  
examens

276  
spécialités  
dont

127 CAP

81 BCP

29 BP

39 CS

10 BMA

Le **brevet des métiers d'art (BMA)** est un diplôme national français d'études secondaires et d'enseignement professionnel dont l'objectif est de promouvoir l'innovation et de conserver et transmettre les techniques traditionnelles. Il peut être obtenu soit par un examen, soit par une validation des acquis de l'expérience (VAE).



Le **brevet d'initiation à l'aéronautique (BIA)**

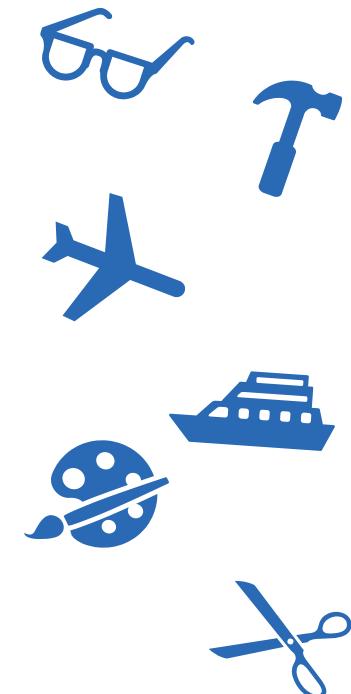
Ce brevet propose une découverte de l'aéronautique et de l'espace et permet d'acquérir des connaissances théoriques requises pour le brevet de planeur. Il offre une ouverture sur les métiers du secteur pour des élèves de la troisième à la terminale.

Le **brevet d'initiation à la mer (BIMer)** est un diplôme de découverte de la culture maritime et des métiers de la mer, proposé aux élèves de la troisième à la terminale, dans les voies générale, technologique et professionnelle.

Le **certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA)** est un diplôme de formation générale de niveau BAC +2 délivré conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et l'aviation civile. Il est exigé pour tout encadrement d'activité aéronautique dans le cadre scolaire ou universitaire.

Le **certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer (CAEIMer)**. Diplôme qui valide un niveau d'initiation aux activités professionnelles et à la culture scientifique et technique dans le domaine de la mer.

Le **diplôme de technicien des métiers du spectacle (DTMS)** est un diplôme national qui s'obtient après 2 ans d'études et donne un niveau équivalent au baccalauréat.



### D'OU VIENT LE CAP ?



Créé en 1911, sous l'appellation *certificat de capacité professionnelle (CCP)* délivré aux jeunes apprentis, il devient *certificat d'aptitude professionnelle (CAP)* en 1919.



Certificat d'aptitude professionnelle - 1950 - Rennes

# Entretien avec David GRATEAU doyen des inspecteurs de l'Éducation nationale à l'Académie de Versailles



**15 700  
candidats  
au BAC pro  
à Versailles  
pour  
190 000  
en France**

*Environ 8% des candidats  
passent le BAC pro  
dans l'académie de Versailles*

*Vous êtes le doyen des inspecteurs de l'Éducation nationale à l'académie de Versailles, en quoi consistent vos missions ?*

Les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) veillent à la mise en œuvre de la politique éducative arrêtée par le ministre chargé de l'éducation. Ma mission, en tant que doyen, consiste à accompagner et coordonner un collectif de 60 inspecteurs de l'Éducation nationale du second degré sur l'académie de Versailles. Avec ma collègue vice-doyenne, je répartis les missions et les dossiers et coordonne les relations de travail entre les partenaires concernés : inspecteurs, chefs d'établissements, enseignants et services du rectorat de la région académique. En tant que doyen, en lien avec le SIEC, je dois faire respecter l'équité et la neutralité du service public : il ne doit pas y avoir de différence de traitement entre les candidats.

Les IEN assurent des missions variées et complémentaires et garantissent la cohérence du service public de l'Éducation nationale. Ainsi, nous veillons à ce que la réglementation soit bien appréhendée et respectée par tous les partenaires qui participent aux missions d'enseignement et d'organisation des examens. Nous intervenons également sur les sujets de ressources humaines, notamment la mobilité, la formation et l'accompagnement des enseignants.

*Quel est le rôle des inspecteurs pour la voie professionnelle au cours d'une session d'examens ?*

Nous travaillons en étroite coopération avec le SIEC, à 2 moments clés de la session :

pour la conception des sujets et pour l'organisation des épreuves.

L'élaboration des sujets en lien avec les gestionnaires du SIEC est un processus long piloté par les IEN accompagnés de groupes d'experts, enseignants ou spécialistes d'un domaine réunis en commission d'élaboration de sujets. Chaque année, de nouveaux sujets doivent être conçus selon des consignes strictes, qui peuvent évoluer en fonction de la réglementation ou des normes techniques ou des réformes éducatives. Les membres des commissions des sujets sont choisis par les IEN. Chaque commission d'élaboration de sujets doit préparer 3 sujets au minimum par discipline et parfois jusqu'à 10, pour une même session, afin de parer à tout incident, risque de fuite ou erreur de distribution. Ensuite, les sujets sont testés par des enseignants. Une fois validés, ils partent à la signature de la directrice du SIEC ou du recteur de l'académie.

Les épreuves sont, elles aussi, préparées en amont, en coordination avec les chefs d'établissements, les Directeurs délégués à la formation professionnelle et technologique, les enseignants et le SIEC. Il est nécessaire de recenser tous les centres qui peuvent accueillir des candidats pour des épreuves écrites, orales ou pratiques, ceux qui disposent d'un plateau technique pour les épreuves professionnelles, ceux qui accueillent des corrections de copies et ceux qui délibèrent. La spécificité de la voie professionnelle réside dans la diversité des formations proposées et donc la multiplicité des épreuves à organiser. Avec

quelques 400 formations, il est indispensable d'avoir une connaissance très fine du maillage des équipements techniques et des disponibilités de chaque centre pour répondre à la réglementation des épreuves. Pour s'y rendre régulièrement, les IEN connaissent bien les établissements. Ils forment un pont indispensable entre l'établissement centré sur l'accueil et les enseignements quotidiens de ses élèves et le SIEC, centré sur l'organisation des épreuves d'examen.

Le corps d'inspection est organisé et fonctionne par académie mais pour les examens, nous travaillons au niveau de la région académique, sur un territoire très vaste qui couvre les académies de Paris, Créteil et Versailles, soit 8 départements.

*Depuis combien de temps participez-vous aux sessions des examens ? Comment qualifiez-vous la relation nouée avec le SIEC ?*

J'ai commencé en 2006 sur des petites filières en pilotage direct d'examens, puis j'ai élargi mon panel. Nous changeons régulièrement de filière afin d'appréhender la totalité de la voie professionnelle et conserver une vision d'ensemble. Aujourd'hui, je n'assure plus de pilotage de filière, je me concentre sur la coordination des équipes et participe à des groupes de travail académiques ou nationaux.

La relation avec le SIEC est très enrichissante. Environ 70 gestionnaires gèrent les examens professionnels. Ils peuvent vraiment être fiers du travail accompli chaque année. En effet, dans la voie professionnelle, le diplôme clôture non seulement un cycle

d'études mais il ouvre l'accès à une poursuite d'études ou à la vie active.

C'est très valorisant de participer avec un tel collectif à la réussite de tous ces jeunes.

*Pouvez-vous nous dire quelques mots sur la réforme de la voie professionnelle ?*

La réforme comporte 12 mesures et répond à 3 objectifs prioritaires :

- Renforcer et améliorer l'insertion professionnelle.
- Limiter et réduire le décrochage scolaire.
- Favoriser, pour ceux qui le souhaitent, la poursuite d'études.

La réforme a modifié le calendrier des examens qui ont été avancés de mi-mai à début mai en 2025 pour permettre la mise en œuvre du parcours différencié en Y, avec au choix un stage de 6 semaines ou une préparation aux études supérieures.

*Comment s'est passée la réforme sur le terrain ?*

La difficulté a été de réussir à mobiliser suffisamment d'enseignants pour assurer les enseignements, le suivi des stages et les évaluations pendant et après les 6 semaines du parcours en Y.

Des ajustements sont prévus pour la session 2026 avec la réduction de la durée de stage de 6 à 4 semaines.

Les résultats du baccalauréat professionnel 2025 n'ont pas été impactés par la réforme puisqu'ils ont été sensiblement meilleurs que ceux de la session 2024.

*Identifiez-vous des points de vigilance à surveiller ?*

Malgré une très bonne préparation, des impondérables

peuvent toujours survenir et perturber la session.

Ce peut être des travaux urgents dans un établissement qui l'empêchent d'accueillir des candidats et modifient les placements des épreuves. Le calendrier très serré et l'enchaînement enseignement-épreuves impactent la disponibilité des correcteurs, dont le nombre peut être insuffisant selon les disciplines. Du côté des élèves, nous devons être vigilants avec l'usage des outils numériques et de l'intelligence artificielle afin de limiter les tentatives de fraude.

*Quels sont les points forts de la relation partenariale IEN-SIEC selon vous ?*

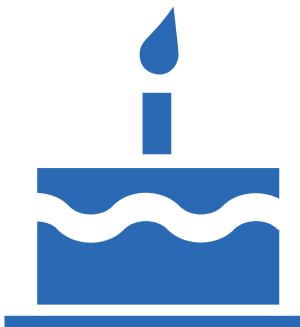
Nous avons de très bonnes relations même si la multiplicité et le nombre d'épreuves, la taille du territoire, le volume de candidats et le nombre d'intervenants ne facilitent pas la tâche !

*Quelles perspectives envisagez-vous pour 2025-2026 ?*

Améliorer davantage l'accompagnement des nouveaux collègues, inspecteurs, équipes de direction et enseignants pour favoriser la réussite des candidats et faciliter leur insertion professionnelle. Aujourd'hui, l'insertion d'un jeune qui sort de la voie professionnelle peut prendre plusieurs mois. C'est bien mais on peut faire mieux !

Je tiens à remercier les équipes du SIEC dans cette collaboration efficace, dont l'engagement facilite réellement nos actions au quotidien.

# Le Bac professionnel a 40 ans !



1985-2025

+ 100  
spécialités

84 %  
taux de réussite  
2025

Le baccalauréat professionnel fête cette année ses 40 ans ! Il se prépare en trois ans après la classe de troisième et propose près d'une centaine de spécialités.

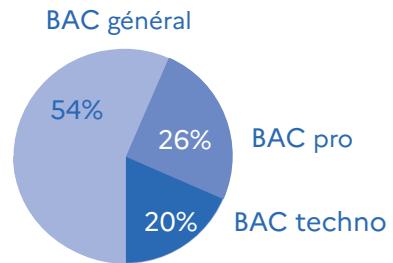
Initié par un décret du 27/11/1985, la création du baccalauréat professionnel, poursuivait plusieurs objectifs :

Faciliter l'accès au savoir et à la qualification d'un plus grand nombre de jeunes.

Répondre aux besoins de modernisation du pays en formant des ouvriers plus qualifiés.

Rapprocher les formations des besoins des entreprises et accroître la compétitivité.

Depuis 40 ans, le BAC pro connaît un certain succès et a trouvé sa place parmi les 3 baccalauréats : plus d'1/4 des bacheliers est détenteur d'un baccalauréat professionnel. (source DEPP).



De nombreuses réformes ont fait évoluer ce cursus visant à faire de la voie professionnelle une filière d'excellence.

40 %  
poursuite d'études

43 %  
taux d'emploi  
à 6 mois - 2023

## Spécificités de la voie professionnelle

276  
spécialités  
au SIEC

La réglementation dense et spécifique à chaque spécialité du baccalauréat professionnel et du CAP traduit les exigences de chaque métier ou secteur et complexifie parfois l'organisation des examens.

Évaluer les compétences techniques et professionnelles des candidats sur des équipements professionnels en nombre limité et faisant appel à des compétences d'évaluateurs rares et en activité, parfois issus du monde professionnel, requiert une connaissance fine du terrain, des établissements, des équipements et de tous les intervenants.

Les profils des candidats sont extrêmement variés et nécessitent parfois un accompagnement poussé pour certains candidats de CAP notamment.

# Les examens de la voie supérieure

Ils sont accessibles après le baccalauréat ou équivalent. Le SIEC pilote essentiellement les diplômes comptables supérieurs, les BTS et certains diplômes du travail social, diplômes de technicien supérieur, diplômes de l'industrie, des arts et de la santé.

Les diplômes universitaires (licences et masters), les diplômes des écoles de commerce et d'ingénieurs sont pilotés et gérés par les universités ou les écoles.

Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** est un diplôme national de l'enseignement supérieur professionnel qui s'obtient en 2 ans d'études après le baccalauréat.

Le SIEC organise les examens d'environ 80 spécialités de BTS : assurance, management commercial opérationnel, hôtellerie-restauration, tourisme, négociation et digitalisation de la relation client, banque, notariat, bâtiment, maintenance de véhicule, prothésiste dentaire.

Le **brevet de technicien (BT) métiers de la musique** permet de se former, en 3 ans après la troisième, à un métier précis et d'entrer dans la vie active.

## Les **diplômes comptables supérieurs (DCS)**

Le **diplôme de comptabilité et gestion (DCG)** se prépare en 3 ans après le baccalauréat et confère le grade de licence (BAC + 3).

Le **diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG)** se prépare en 2 ans après le DCG et confère le grade de Master (BAC + 5).

Le **diplôme d'expertise comptable (DEC)** se prépare en 3 ans après le DSCG, à l'issue d'un stage dans un cabinet d'expertise comptable.

## Les **diplômes du travail social**

Le **diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES)** et le **diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS)** se préparent en 3 ans après le bac et donnent le grade de licence.

Le **diplôme d'État de moniteur-éducateur (DEME)** est accessible sans le bac et se prépare en 1 à 2 ans.

Le **diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale (DECESF)** s'obtient en 1 année après le BTS ESF.

## En Île-de-France

70 000  
candidats  
dont

46 000 BTS

18 000 DCS

1 700 Educ. Spé

2 800 VAE

1 400 DN MADE

## 12 examens

Le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) permet d'exercer des fonctions en établissement ou section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

### Les diplômes de l'industrie, des arts et de la santé

Le diplôme de technicien supérieur (DTS) est une certification professionnelle de niveau équivalent à une licence. Il offre une formation spécialisée en 3 ans dans la santé, l'environnement ou l'ingénierie.

Le diplôme d'expert automobile (DEA) s'obtient après une préparation d'1 an aux épreuves théoriques et pratiques.

Le diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art (DFESMA). Il équivaut au baccalauréat technologique et s'obtient après une formation en 3 ans après la 3<sup>e</sup>. Il forme aux métiers du bois, du métal ou du textile.

Le diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) s'obtient en 3 ans d'études après le BAC et donne le grade de licence. Il couvre 14 mentions: animation - espace - événement - graphisme - innovation sociale - instrument - livre - matériaux - mode - numérique - objet - ornement - patrimoine - spectacle.

Le Diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) confère un grade de master après une formation développant les connaissances artistiques, technologiques et des savoir-faire dans les champs du design, des métiers d'art et de la création. On y accède après un BAC +3.

100 spécialités dont

90 BTS

15 Diplômes d'arts appliqués

18 DN MADE

### Spécificités du BTS

Le pilotage des BTS peut être réalisé par des académies différentes selon qu'il s'agit de l'organisation des épreuves ou des sujets.

Certains BTS sont entièrement pilotés par le SIEC tels le BTS opticien lunetier et le BTS édition.

Chaque spécialité s'organise selon son propre calendrier d'épreuves, excepté pour les épreuves communes. Les dates de résultat sont également spécifiques.

### QUELLES VOIES PERMETTENT D'ACCÉDER À UN BTS ?

La voie scolaire en établissement scolaire ou à distance, la voie de l'apprentissage en alternance, la voie de la formation professionnelle continue, pour un salarié en poste, la validation des acquis de l'expérience professionnelle-VAE.



BTS plasticien, Paris, 1987

# Organisation au Bénin du diplôme français d'expert-comptable

## Entretien avec la cheffe du bureau des examens comptables et la cheffe de Division de l'enseignement supérieur



© CC

Le DEC est un diplôme français de niveau BAC +8 qui s'obtient après avoir réussi le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion-DSCG.

Depuis 2023, le SIEC est chargé de superviser et de participer à l'organisation du diplôme français d'expert-comptable au Bénin.

### *Pourquoi ouvrir un centre d'examen du DEC au Bénin ?*

Le Bénin est un pays francophone d'Afrique de l'Ouest dans lequel il existe depuis plus de 10 ans un centre d'épreuves écrites et orales des DCG et DSCG géré par l'académie de Nantes.

Historiquement, les épreuves du DEC se tenaient en France, obligeant les candidats domiciliés en Afrique à engager des frais importants après avoir obtenu un visa.

Quand il a été question de permettre aux candidats domiciliés en Afrique et titulaires du DSCG de passer les épreuves du DEC au Bénin, le SIEC, pilote national de cet examen, a collaboré en 2023 avec la Direction des examens et concours de Nantes pour la création de ce centre d'épreuves. Depuis 2024, le SIEC gère ce centre en toute autonomie.

### *Comment s'est passée l'ouverture du centre d'examen du DEC au Bénin ?*

La mise en place du centre au Bénin a été préparée en amont en collaboration étroite entre l'académie de

Nantes, le SIEC, l'ambassade de France et l'ordre des experts comptables béninois courant 2023.

Ce centre est adossé à celui des DCG et DSCG nantais.

À l'automne 2023, la cheffe de division de l'enseignement supérieur et la cheffe de bureau des examens comptables du SIEC se sont rendues au Bénin pour rencontrer les partenaires et lancer ces premières épreuves hors de France.

### *Que fait le SIEC concrètement ?*

Le SIEC coordonne et supervise les épreuves écrites et orales, en lien avec l'ensemble des partenaires.

### *Combien de candidats sont concernés ?*

Chaque année au Bénin, 70 candidats passent les épreuves écrites et entre 30 et 40 candidats les épreuves orales du DEC.

### *Comment se déroulent les épreuves ?*

Les surveillants sont recrutés, convoqués et formés sur place par nos collègues. Les consignes de surveillance sont identiques à celles en vigueur en France. Les écrits ont lieu au Bénin à Cotonou.

Les oraux se déroulent en visioconférence. Les candidats sont au Bénin et les interrogateurs en France, au SIEC.

### *Et ensuite que deviennent les copies ?*

Une fois les épreuves écrites terminées, les copies sont scannées sur place pour être corrigées en France. Le SIEC convoque les correcteurs et les évaluateurs qui réalisent l'ensemble de leurs missions en France. Toutes les copies, quel que soit le lieu de composition sont brassées et corrigées de la même manière.



### *Quelles sont les différences dans le pilotage des examens du DEC en France et au Bénin ?*

En France, deux sessions complètes sont organisées par an, la première au printemps et la deuxième à l'automne.

Au Bénin, une seule session

est organisée par an, à l'automne, avec l'expertise des équipes du SIEC.

Les candidats viennent généralement de tous les pays d'Afrique francophone. Les résultats sont proclamés en janvier, en même temps que les résultats de la session d'automne en France.

### *Comment se passe la remise des diplômes ?*

Seul le centre d'épreuves est délocalisé. La remise des diplômes suit le même schéma pour tous les candidats : une cérémonie de remise des diplômes est organisée en juin ou juillet à Paris.

Les candidats qui ne peuvent pas y venir, quel que soit leur lieu de résidence, peuvent demander l'envoi du diplôme.

# Les concours et examens professionnels

Le SIEC est chargé de l'organisation des concours de recrutement des personnels administratifs, sociaux, culturels, médicaux et d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale et des professeurs des écoles, des collèges et des lycées. Il pilote également avec les 3 académies franciliennes l'organisation des certifications complémentaires pour les enseignants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

Il est également en charge de concours interministériels et de l'organisation des concours de recrutement de 7 ministères dans le cadre du Centre de services partagés-CSP.

## Concours enseignants académiques du 1<sup>er</sup> degré :

Concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE).

## Certifications enseignantes 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés :

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).

Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA).

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, par la voie de la validation des acquis d'expérience professionnelle (CAPPEI VAEP).

Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS).

## Concours de recrutement des professeurs du 2<sup>nd</sup> degré :

Agrégation.

Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES).

Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS).

Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET).

Concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP).

Psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN).

Conseiller principal d'éducation (CPE).

550

concours de  
recrutements

&

certifications  
complémentaires  
dont

490

Éducation nationale

+

60

7 autres ministères

86 000  
candidats

## Certifications complémentaires 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés :

- Certification complémentaire arts.
- Certification complémentaire discipline non linguistique (DNL).
- Certification complémentaire français langue seconde (FLS).
- Certification complémentaire Langues et cultures de l'Antiquité (LCA).
- Certification complémentaire langue des signes française (LSF).
- Test d'aptitude au sauvetage aquatique (TASA).

## CAPES national à affectation locale (CNAL) Mayotte et Guyane.

## Concours administratifs, sociaux et de santé de l'Éducation nationale (infirmière, psychologue et conseiller principal d'éducation).

Concours communs interministériels, de secrétaire administratif (SACN) et d'adjoint administratif (ADJA).

Concours des personnels d'encadrement (Personnels de direction, inspecteurs).

Concours des personnels des bibliothèques.

Concours nationaux d'attaché d'administration de l'État (AAE).

Concours des personnels jeunesse et sports.

## Le Centre de services partagés

19 000 candidats

63 concours en 2025

7 ministères partenaires

Le SIEC a été choisi en 2010 comme Centre de services partagés pour assurer l'organisation logistique des concours d'autres services de l'État.

Pourquoi un centre de services partagés ?

- Mutualiser les coûts.
- Partager l'expertise du SIEC en matière de recrutement.
- Recentrer l'activité des ministères sur leur cœur de métier.
- Disposer d'un réseau de CSP sur tout le territoire.

Concrètement, le SIEC inscrit, affecte et convoque les candidats pour la majorité des partenaires. Il réserve et prépare les salles ou grands centres d'épreuves, les équipements spécifiques et accueille les candidats le jour des épreuves. Les surveillants sont recrutés, formés et rémunérés par le SIEC.

Le ministère partenaire fournit les sujets des épreuves, reproduits par le SIEC. Le jour des épreuves, le SIEC diffuse les consignes, distribue les sujets, les copies et brouillons ; après les épreuves, le SIEC numérise les copies et bordereaux de notes et les met à disposition des correcteurs. Il édite les documents nécessaires aux jurys.

Le SIEC propose ainsi à 7 ministères, en dehors du ministère de l'Éducation nationale, une offre de services complète allant de la gestion des inscriptions à la publication des résultats d'admission :

Culture - Santé & familles - Transition écologique - Transports - Santé des Armées - Direction générale de l'administration et de la fonction publique - Services du 1<sup>er</sup> Ministre.

# La réforme des concours enseignants à partir de la session 2026

Une période charnière de 2026 à 2027 s'engage avec la coexistence, pendant 2 ans, des 2 régimes de concours à BAC +5 et à BAC +3 et des 2 modes de formation des enseignants.

Cette réforme a deux objectifs principaux : éléver le niveau de formation des futurs enseignants pour les préparer mieux et plus tôt au métier, afin d'améliorer le niveau des élèves, et accroître l'attractivité des concours externes d'accès aux corps enseignants et d'éducation.

**Nouveauté :** les étudiants de niveau BAC +3 peuvent désormais passer les concours de l'enseignement et suivre ensuite une formation rémunérée pendant 2 ans. À l'issue de cette formation, les enseignants stagiaires sont diplômés d'un master 2 et titularisés dans leur corps de recrutement. Ils s'engagent à servir pendant 4 ans dans la fonction publique.

Cette période transitoire de 2026-2027 comportera une « double session » des concours enseignants : une pour les candidats titulaires d'un master (BAC +5) et une pour les candidats inscrits dans une formation de BAC +3.

Après 2027, il ne sera plus nécessaire d'être titulaire d'un BAC +5 pour candidater au CRPE ou aux concours du 2<sup>nd</sup> degré (sauf pour l'agrégation).

## UN PEU D'HISTOIRE...

*En 1884, l'École normale d'institutrices fut chargée d'assurer le recrutement du personnel enseignant « pour l'école primaire et pour les écoles maternelles et les classes enfantines ».*

*En 1989, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), structures académiques, se substituent aux écoles normales départementales.*

*En 2013, les IUFM deviennent les écoles supérieures du professorat et de l'éducation puis en 2019, les INSPE (institut national supérieur du professorat et de l'éducation).*



# L'élaboration des sujets

Le SIEC pilote la conception et l'élaboration de certains sujets d'examens et concours selon une charte stricte et un calendrier contraignant fixé selon les dates des examens et concours qui ne doivent souffrir daucun retard.

Quatre étapes jalonnent l'élaboration des sujets.

## 1 La conception du sujet

- Désignation des concepteurs par le président de commission
- Appel à sujets
- Réunion des commissions d'élaboration de sujets
- Test des sujets
- Relecture - prévalidation
- Signature du bon à tirer-BAT
- Signature recteur/directeur

### PILOTAGE AU SIEC

par la Division des sujets

## 2 La reprographie

- Bon à tirer
- Impression
- Contrôle aléatoire du sujet
- Conditionnement

### ACTEURS & PARTENAIRES

Acteurs de l'Éducation nationale :

Recteurs, IGESR, IEN, IA-IPR, enseignants, établissements...

Partenaires ministériels dans le cadre du CSP

Ministère pilote

Divisions organisatrices des examens et concours

## 3 Les tournées et l'acheminement

Préparation des tournées sujets pour les livraisons en centres d'épreuves.

## 4 La permanence pendant les épreuves

Cellules d'alerte sujets interacadémiques.



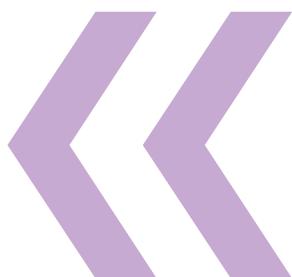
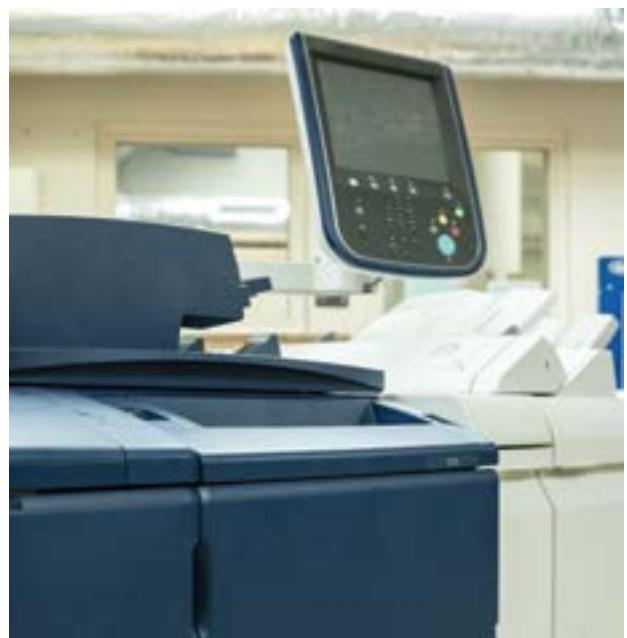
Le SIEC peut piloter jusqu'à 1/4 des sujets nationaux.

## Focus sur la regraphie

La mission du pôle regraphie consiste à imprimer les sujets dans les délais et les quantités demandées.

Les commandes d'impression sont réalisées via une application interne. Une fois les caractéristiques validées (volume, couleur ou noir & blanc, format) l'impression est lancée.

Les sujets sont empaquetés et rangés par établissement puis mis en cartons classés par département.



*La regraphie est l'un des maillons de la longue chaîne du processus sujets dont tous les délais doivent être respectés à la lettre car les dates butoir sont impératives : ce sont les dates des examens qui sont fixes et définitives. Nous ne pouvons nous permettre aucun retard.*

# L'offre de services numériques

Depuis 2020, la division des systèmes d'information (DSI) voit son activité s'intensifier avec un nombre croissant d'opérations de session dématérialisées, gérées par des applications nationales et locales. La spécificité du SIEC est le volume des candidats à gérer, le nombre d'épreuves à organiser, d'établissements et de correcteurs à mobiliser, etc.

Le numérique est aujourd'hui omniprésent dans le fonctionnement du SIEC. Il est au cœur de l'activité d'organisation et de gestion des examens et des concours, à toutes les étapes :

**Inscription des candidats**, sur l'application nationale Cyclades pour la quasi-totalité des examens organisés par le SIEC.

**Envoi des convocations** des candidats, via Cyclades ou via des applications locales.

**Correction des copies** sur l'application nationale Santorin pour les examens ou sur l'application Viatique pour certains concours.

**Proclamation des résultats et des relevés de notes**, via Cyclades ou applications locales pour certains examens.

Accompagner l'innovation et la transformation numérique des métiers, pour faire face aux volumes traités par le SIEC, dont le périmètre couvre toute l'Île-de-France.

## MISSIONS DE LA DSI

Améliorer la qualité et les conditions de travail et faciliter les tâches des agents en développant des applications locales. Cela nécessite également d'installer et de maintenir les équipements informatiques.

675 000 candidats gérés  
70 000 intervenants convoqués

**Piloter les projets** informatiques avec la Direction régionale académique des systèmes d'information d'Île-de-France (DRASI IDF) ou avec la Direction du numérique pour l'éducation (DNE).

53 applications locales

Chaque année, un comité de pilotage des systèmes d'information est organisé pour définir et prioriser des projets à venir.

Les projets complexes lancés visent à :

Professionaliser et harmoniser les pratiques.

Améliorer le quotidien des agents et des partenaires du SIEC (les intervenants, les chefs d'établissement) avec l'automatisation ou la numérisation de tâches.

Sécuriser les process et les échanges d'information.

### Dernières applications développées

**eAbsence** pour faciliter la gestion des absences et le remplacement des 50 000 évaluateurs-correcteurs de l'enseignement général & technologique et de l'enseignement supérieur convoqués.

**BASICS** qui recense les coordonnées des personnels de direction des établissements et permet de gérer certaines opérations de session : déclarations de travaux, placements d'épreuves, tournées sujets, etc.

**Côté SIEC** le nouveau portail intranet du SIEC.

### À QUOI SERVAIT LE 36 14 SIEC ?

C'est le 1<sup>er</sup> service télématique ouvert aux candidats des académies de Paris, Créteil et Versailles en septembre 1988.

Il permettait aux candidats de s'inscrire à distance à leurs examens ou concours.

En 1995, un service à distance d'informations générales sur les examens est mis en place, le 36 15 code INFOSIEC.

Aujourd'hui la plupart des examens et concours sont gérés dans Cyclades.



Minitel-CnAM 44045-IMG  
5396-gradient - Alcatel and one  
more author CC BY-SA 3.0 fr

## Les enjeux



**La sécurité numérique** : renforcer la sécurité afin que les agents continuent de travailler dans un environnement numérique dynamique et fiable.

**L'anticipation des risques** : un projet de renforcement du dispositif de gestion des risques a été lancé en 2025 afin de définir et valider des plans d'action pour garantir l'atteinte des objectifs du SIEC.

## Nouveautés



**L'expérimentation de la dématérialisation des sujets vidéo et audio** pour les épreuves ponctuelles du tronc commun du bac général et technologique.

**La dématérialisation totale d'une épreuve du CAPES de langue des signes française (LSF)** a permis aux candidats de passer des épreuves directement sur le matériel informatique mis à leur disposition, avec enregistrement vidéo de leur création, puis correction à distance de l'épreuve.

**La dématérialisation des livrets scolaires des BTS.**

## QR code et diplôme - Le savez-vous ?

Depuis juin 2025, un QR code est apposé sur les diplômes des Baccalauréats, BTS, CAP et la quasi-totalité de ceux issus de Cyclades, l'application de gestion des examens et concours.

La présence de ce QR code a plusieurs fonctions :

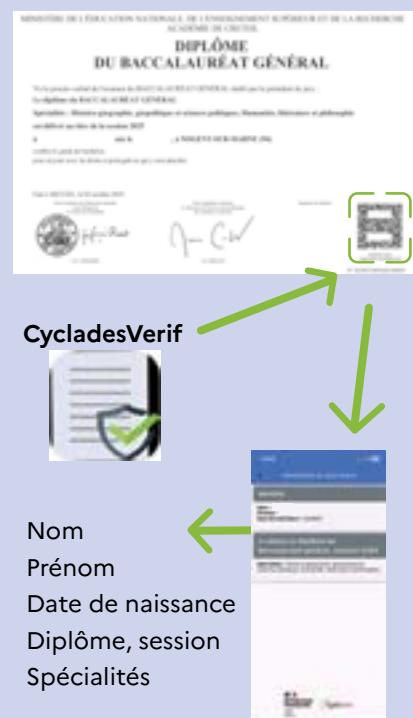
Renforcer la sécurité pour éviter les fraudes par l'authentification des données associées au diplôme.

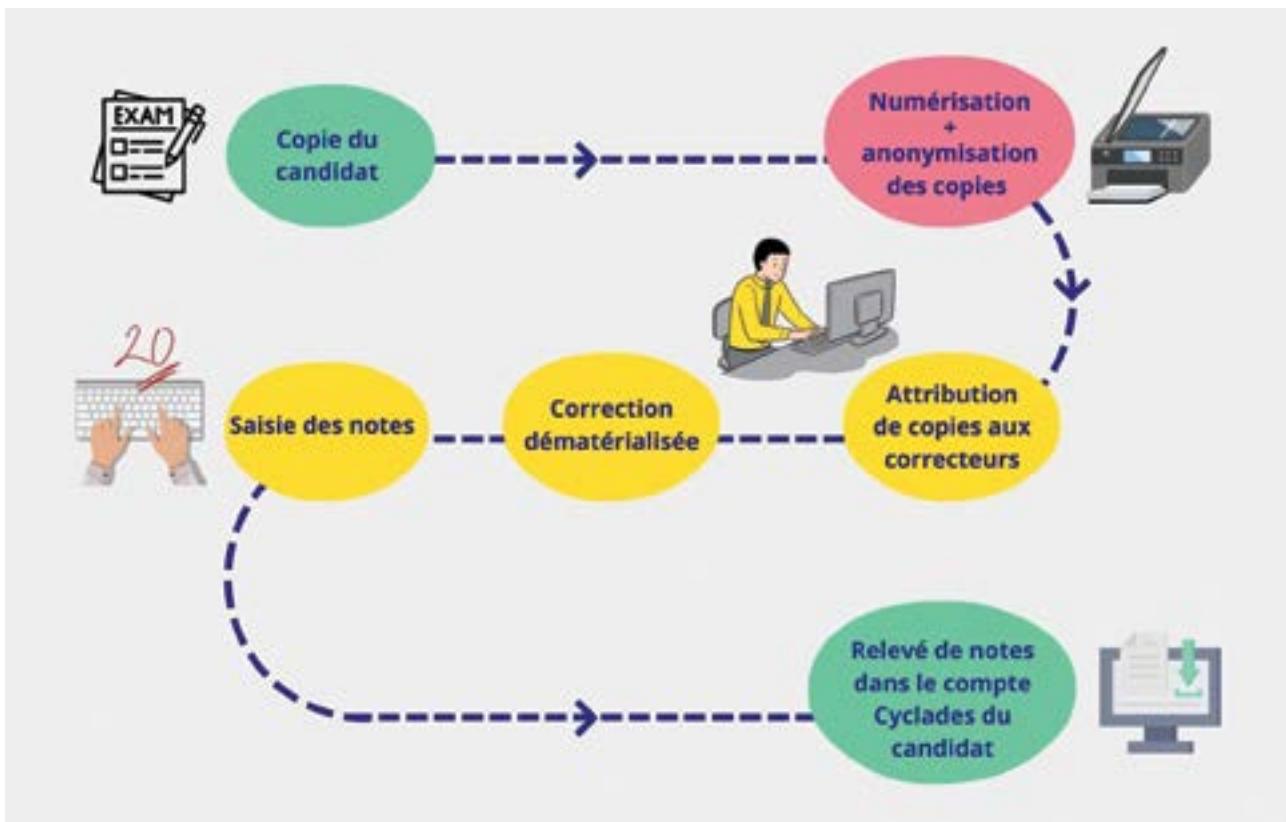
Réduire les délais de traitement de vérification.

Faciliter les démarches de vérification de diplôme par les employeurs et les établissements via l'application CycladesVerif. Un simple scan affiche les principales informations authentifiées.

Bien évidemment, les diplômes avec et sans QR code ont la même valeur certificative.

À noter que les attestations de réussite et les relevés de note comportent eux aussi un QR code.





## Exemple de dématérialisation : le circuit de la copie à la note

Une fois les candidats installés en salle, ils composent sur une copie papier.

Les copies des candidats sont ramassées, numérisées et brassées dans les applications Santorin ou Viatique. Elles sont affectées à des enseignants correcteurs qui corrigent de façon dématérialisée, sur ordinateur. Le nombre de copies attribuées par correcteur varie selon les épreuves, par exemple les correcteurs des baccalauréats général et technologique de philosophie corrigent une centaine de copies.

En matière d'examens, sont numérisées les copies des baccalauréats général et technologique, des BTS, du diplôme de comptabilité et de gestion et du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.

Les copies de certains concours sont également numérisées dans les applications Viatique et Santorin et empruntent la même voie.

Le relevé de notes de chaque candidat est accessible via l'application Cyclades le jour de la proclamation des résultats.

La numérisation permet l'automatisation, le partage, le suivi et l'archivage des copies en toute sécurité.

# Les processus communs aux examens

Les examens suivent tous le même processus, bien que les réglementations, les épreuves et les calendriers soient spécifiques à chacun. Pour tous les examens et les concours, il est nécessaire de mobiliser des intervenants, de concevoir et diffuser des sujets, de placer les candidats dans des centres d'épreuves, de distribuer des copies, d'acheter de la matière d'œuvre.

## La mobilisation des intervenants

Au SIEC, la notion d'intervenant couvre un spectre large.

Les intervenants sont :

- des membres de jury** : professeurs, professionnels, personnels administratifs du ministère de l'Éducation nationale,
- des présidents de jury, des inspecteurs**, des membres de l'Éducation nationale,
- des surveillants**,
- des secrétaires** qui accompagnent les candidats avec aménagement,
- des vacataires** qui contribuent aux opérations de numérisation, de classement et de saisie.

71 500  
intervenants  
convoqués  
*dont*  
1 000  
surveillants

Les intervenants sont des partenaires essentiels pour le bon déroulement de la session.

Il peut être demandé aux intervenants-enseignants de corriger des copies, de participer à l'interrogation et l'évaluation des épreuves orales comme membre de jury, voire de présider un jury, ou encore de participer à des commissions d'élaboration de sujet.

Chaque année, environ 70 000 intervenants sont mobilisés par le SIEC pour corriger les copies des candidats et les évaluer lors des épreuves orales et pratiques.

Le SIEC prend en compte les contraintes géographiques lors des affectations par les systèmes d'information.

La dématérialisation des corrections d'une grande partie des épreuves écrites permet désormais de corriger les copies à distance et de basculer les notes via les systèmes d'information sans re-saisie.

# Les tournées sujets

Ce processus répond à un double objectif : fluidifier et sécuriser au maximum la production et la distribution des sujets afin d'éviter des erreurs ou une fuite de sujet.

Il intègre la livraison en centres d'épreuves (établissements et grands centres) des copies et brouillons, sur lesquels les candidats composent. La récupération des copies et procès-verbaux (PV) établis lors des jurys de délibération est également organisée par le SIEC.

Une fois la conception des sujets finalisée et le nombre d'exemplaires de sujets nécessaires confirmé, les sujets sont imprimés, contrôlés et conditionnés sous film. Après l'affectation des candidats en centres d'épreuves, les paquets de sujets sont préparés. Les dates des tournées sujets sont communiquées aux établissements et l'acheminement des sujets est organisé en centres relais ou au SIEC.



Livraison de copies et brouillons



525 000 €  
budget  
copies/brouillons



livraison  
copies/brouillons

2 150 centres  
d'épreuves



23 points  
de livraison  
des sujets

# Les dotations aux établissements

Des dotations sont attribuées par le SIEC aux établissements pour l'organisation de certaines épreuves.



Lycée Gustave Eiffel à Massy - Jean-Pierre Dalbéra, CC BY 2.0 WC

**L'aide au déroulement des épreuves-ADE** est une dotation attribuée par le SIEC aux établissements selon le type de mission et le volume de candidats accueillis. Elle leur permet de faire appel à des personnes extérieures pour accompagner la forte charge de travail liée à l'organisation des épreuves des examens suivants : baccalauréats général, technologique, professionnel, CAP, CS3, CS4, BP, BTS, DTMS, BMA, DEA. Il peut par exemple s'agir de numériser des copies, classer des copies, accueillir les oraux...

**Les indemnités de chefs de centre-INCC** sont une rémunération allouée aux personnels des établissements centres, notamment aux chefs de centres organisant les baccalauréats général, professionnel et technologique.

**Les indemnités des personnels des établissements centre-d'épreuves-IPEC** peuvent être versées aux chefs d'établissement afin de rémunérer les sujétions, tâches et responsabilités assumées lors de l'organisation des épreuves de **BTS**.



2 150  
centres d'épreuves



1,1 million €  
budget ADE  
740 établissements

1,5 million €  
budget INCC  
740 établissements

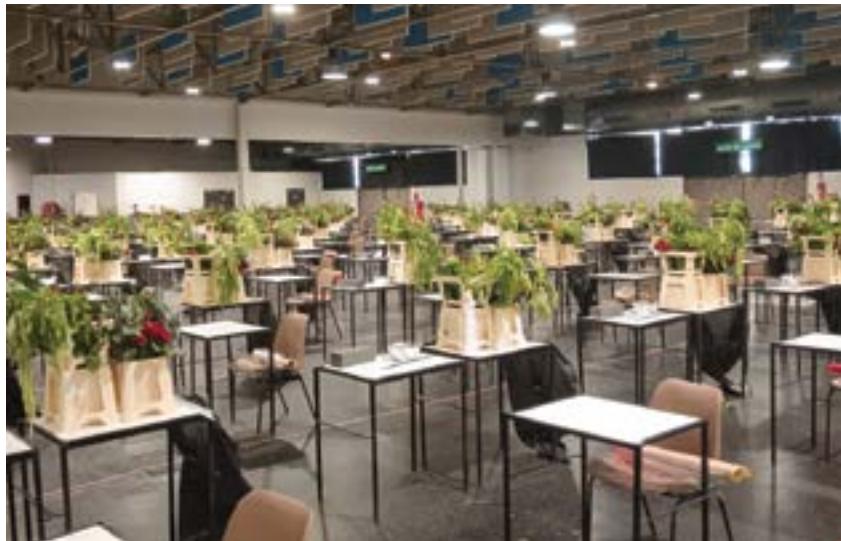
128 000 €  
budget IPEC  
315 établissements

# La matière d'œuvre

La matière d'œuvre englobe les équipements, ustensiles, outils et matières premières nécessaires à certaines épreuves pratiques :

Par exemple du bois pour les candidats au BP menuisier, des ingrédients alimentaires pour le CAP pâtissier...

Elle est utilisée lors des épreuves pratiques pour évaluer les compétences des candidats en situation réelle.



Épreuve de CAP fleuriste.

Elle est déterminée lors de la conception des sujets puis commandée par les centres d'épreuves qui percevront ensuite un financement de la part du SIEC.



153  
spécialités  
pour



19 300  
candidats



700 000 €  
budget  
dotation matière  
d'œuvre

= 36 €  
par candidat

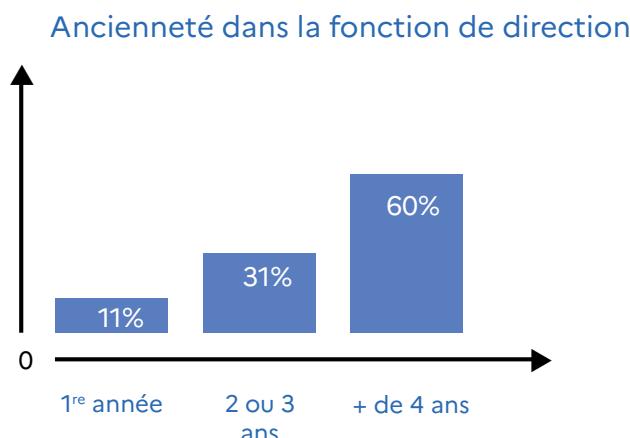
# La mesure de la satisfaction des chefs de centre



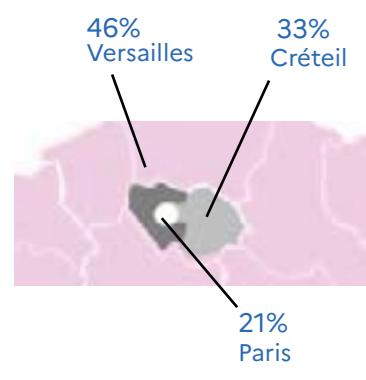
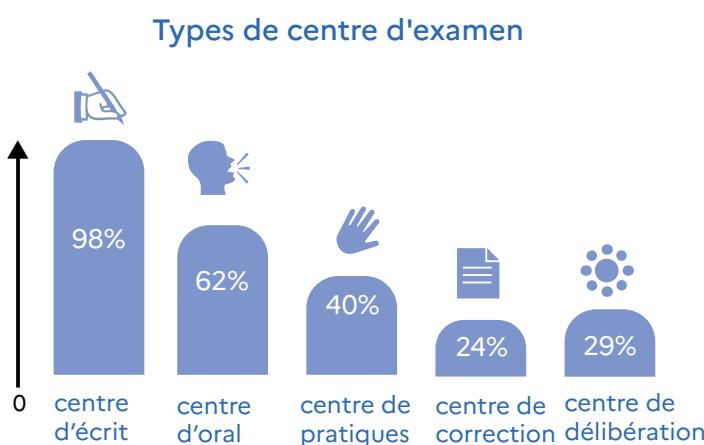
Depuis plusieurs années, le SIEC procède à des enquêtes auprès de ses usagers et partenaires. Ces enquêtes mettent en exergue leur niveau global de satisfaction et révèlent ou confortent nos points forts et nos axes d'amélioration. À moyen terme, elles permettent d'apprécier les transformations mises en œuvre.

En 2025, l'enquête a été adressée à 2 800 chefs d'établissement avec lesquels les services travaillent en étroite collaboration pour toutes les opérations d'organisation des examens. Le SIEC a reçu et analysé 280 réponses.

## Profils des chefs de centre ayant répondu



En 2025, la répartition des répondants est assez proche de la [répartition académique](#).



À noter que tous les établissements scolaires ne sont pas centres d'épreuves ou de délibération, les lycées ou collèges en travaux n'accueillent pas ou peu de candidats.

## Satisfaction globale des chefs de centre sur le SIEC

La satisfaction des chefs de centre est en progression cette année encore à un seuil très élevé, avec 91% des répondants très satisfaits ou satisfaits.

Un seul répondant n'est « pas du tout satisfait ».

91%  
😊  
+ 6 points  
/2024

Satisfaction globale



### Points forts

- Les logiciels et applications du SIEC
- La communication des informations de session et l'organisation des épreuves
- Les réunions et formations organisées par le SIEC
- Les livraisons et retours des documents de session
- Connexion et navigation aisées (94%) sur BASICS, portail internet, eAbsence
- Utile et parvenue au bon moment (93%) pour les lettres d'information et les e-mailings
- Utiles et complémentaires aux guides (86%)
- Copies, brouillons, autres documents (91% de satisfaction)



### Axes d'amélioration

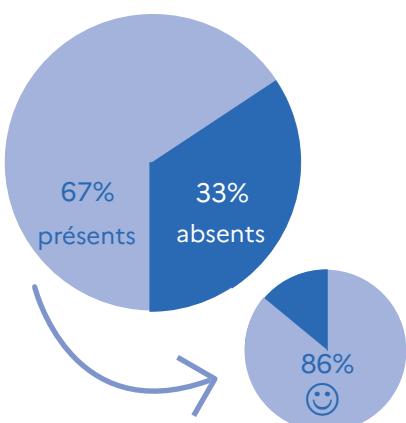
- Délais de convocation des professeurs évaluateurs
- Remplacement des évaluateurs
- Matière d'œuvre et indemnités de chefs de centre
- Même si des progrès sont notés, la moyenne de satisfaction de 65% présente des disparités.
- Taux de satisfaction très différent selon les examens et les modalités de remplacement.
- Délais de versement perfectibles.

## Satisfaction des chefs de centre sur les opérations de session

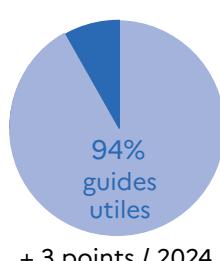
2025 92%  
2024 75%  
2023 68%  
😊  
+24 points  
/ 2023

Satisfaction sur les opérations de session

## Formation des chefs de centre



Les 2/3 des répondants ont participé à une formation organisée par le SIEC en 2025, contre seulement la moitié en 2024.



+ 3 points / 2024

Les guides envoyés à l'issue des formations sont utiles aux chefs de centre à la quasi unanimité.

## Livraison des copies-brouillons, tournées sujets et retours de documents

D'après 97% des chefs de centre, la livraison des copies-brouillons intervient au bon moment et sans aucune difficulté.

95 % sont satisfaits ou très satisfaits des tournées sujets. 91% sont satisfaits ou très satisfaits de l'organisation des retours copies, bordereaux de notation et documents de délibération.



## Alertes sujets

Pour les chefs d'établissement qui ont reçu des alertes sujets (1/3), le mécanisme est bien compris : sms puis e-mail. Aucune difficulté n'est à signaler.



## Indemnités de chefs de centre - BAC (INCC) et indemnités des personnels des établissements centres - BTS (IPEC)

57% des chefs de centre estiment que la procédure de déclaration des bénéficiaires d'INCC et d'IPEC est satisfaisante.



Procédure de déclaration

## Aide au déroulement des épreuves (ADE)

57% des chefs d'établissement sont satisfaits de la nouvelle procédure mise en place pour la déclaration des ADE, satisfaction en forte hausse par rapport à 2023.



Procédure de déclaration

## Matière d'œuvre (MO)

Parmi les chefs d'établissement concernés, 44% estiment que le versement de la subvention de MO intervient au bon moment.



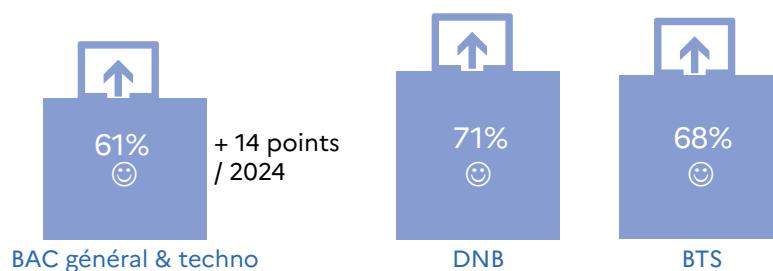
Subvention au bon moment

## Convocation des évaluateurs

Les délais d'envoi des convocations des évaluateurs sont jugés satisfaisants ou très satisfaisants pour 65% des chefs d'établissement tous examens confondus, en forte hausse par rapport à 2024.

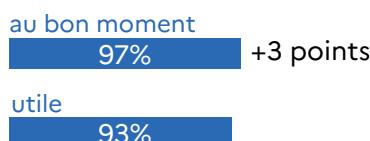


Délais d'envoi des convocations



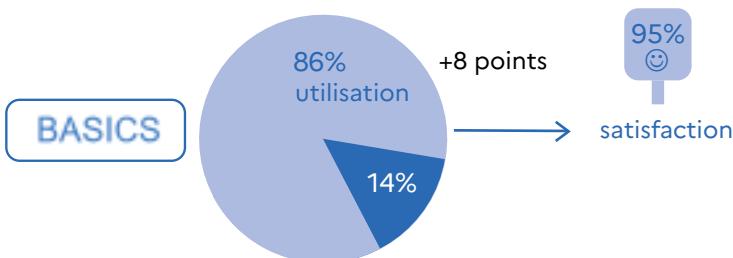
Les services du SIEC ont modifié l'ensemble de leur calendrier de travail pour permettre un envoi plus précoce des convocations.

## Satisfaction des chefs de centre sur les communications du SIEC



S'agissant des informations transmises par le SIEC : e-mailings, SIEC Info, BASICS, portail établissements, les chefs de centre sont très satisfaits.

## Portail établissements et BASICS-Base sécurisée d'information et de contacts du SIEC



Les personnels de direction sont satisfaits des contenus et des fonctionnalités qui s'y trouvent. Il est facile de se connecter et d'y naviguer.

# Travailler au SIEC

## Ressources humaines

Aujourd'hui, les enjeux du SIEC en tant qu'employeur sont de gagner en attractivité et d'offrir à tous les collaborateurs des conditions de travail optimisées dans un contexte en constante évolution.

### Principales données RH

Attirer et fidéliser les collaborateurs avec une forte expertise est l'une des priorités du SIEC.

Depuis 2023, plusieurs initiatives ont été organisées afin de renforcer la visibilité et l'attractivité du service, avec par exemple :

Une gestion active des carrières avec des formations et un accompagnement aux concours pour encourager la montée en compétences et des parcours professionnels dynamiques.

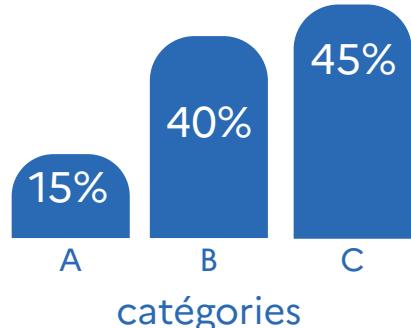
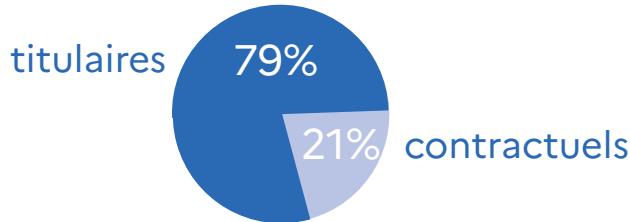
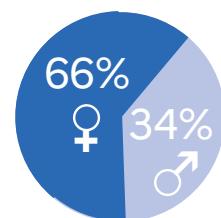
L'organisation de **job dating** pour attirer de nouveaux profils et l'utilisation des **réseaux sociaux** pour relayer les offres d'emploi et faire connaître notre marque employeur.

La mise en place de **tutorat** pour les nouveaux collaborateurs et d'une **formation** pour accompagner **les tuteurs** dans cette mission.

Un cadre de travail stimulant et agréable : activités sportives, team-building, séminaires, club lecture, concours photos, etc.

Plus d'une vingtaine de métiers sont exercés par les 370 agents du SIEC : gestionnaire d'examen, de concours ou de jury, agent d'accueil ou de sécurité, opérateur PAO, rédacteur de marchés publics et gestionnaire financier ou RH, encadrant... Cette diversité témoigne de parcours variés.

**370**  
agents



# L'organigramme



# La politique d'intégration et de formation

## L'accueil des nouveaux arrivants

Chaque année, la DRH et l'ensemble des agents du SIEC se mobilisent pour accueillir les nouveaux agents dont la majorité arrive en début de session, la première semaine de septembre. Le dispositif est renouvelé 2 ou 3 fois par an en fonction des recrutements.

Une présentation globale du SIEC puis par service fait découvrir notre activité. En fin de semaine, un jeu de piste est organisé. Des formations aux outils viennent compléter le dispositif.

Un mois après leur arrivée, les nouveaux collègues bénéficient d'un temps d'échanges avec la DRH pour faire le point et partager leurs découvertes du service.

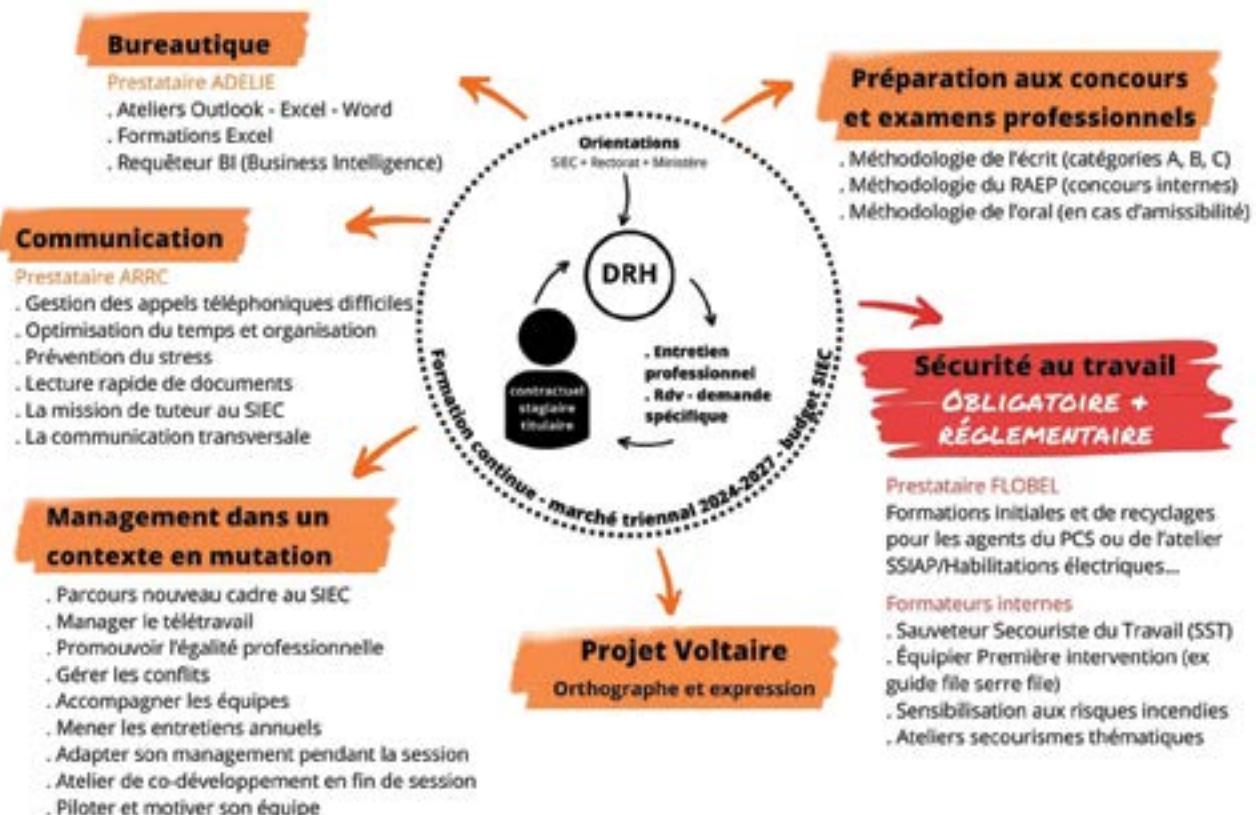


# La formation

De nombreuses formations sont proposées aux agents dans des formats présentiels ou distanciels.

Ce dispositif facilite l'adaptation des agents à leur poste de travail, la montée en compétences et l'évolution de carrière grâce notamment à des préparations aux différents concours.

**100%**  
des agents formés  
**1 000**  
jours/an



## Prévention des troubles musculo-squelettiques-TMS

Des formations d'une journée au plus près des besoins des participants, format « ateliers interactifs » animés par des kinésithérapeutes préventeurs de Kiné France Prévention, ont été proposées à tous les agents.

La visite des postes de travail a permis d'émettre des recommandations d'aménagement des bureaux pour réduire l'apparition de TMS.

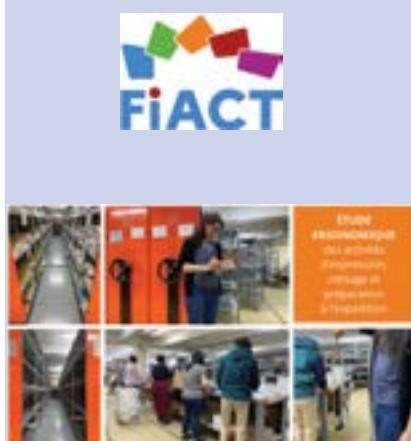
# Le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

Le DUERP, document unique d'évaluation des risques professionnels puis le Papripact, programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, ont été élaborés et mis en place à partir de 2022 par la chargée de prévention du SIEC.

Ils sont suivis par la direction pour réduire ou faire cesser les risques identifiés.



## Zoom sur l'étude ergonomique financée par le



Le FIACT (Fonds interministériel de l'amélioration des conditions de travail) a retenu le projet du SIEC afin de réaliser une étude ergonomique pour améliorer les conditions de travail des 50 agents de la Division de l'élaboration des sujets et de l'édition. Le SIEC, lauréat de ce fonds, a ainsi reçu un financement pour réaliser l'étude et la mettre en œuvre.

L'étude ergonomique a été réalisée par le cabinet Ergonalliance. Elle concerne les activités d'impression, de conditionnement et de préparation à l'expédition des documents pour les examens et concours.

Suite à cette étude, plusieurs propositions co-construites avec les agents ont été identifiées : formations, changement des équipements, réorganisation de certains espaces, évolution des applications...

Ces préconisations font l'objet d'un plan d'action pour une mise en œuvre progressive.

## Paroles d'agents sur la mobilité interne

Nombreux sont les collègues qui, à la suite de la réussite d'un concours, ont la possibilité de poursuivre leur carrière au sein du SIEC. De plus, une campagne dédiée à la mobilité interne permet également aux agents qui le souhaitent de postuler sur un poste vacant.

Nos agents en témoignent :

[Christophe](#) est arrivé au SIEC en 2002 comme cuisinier. Les formations, la réussite d'un concours et beaucoup de volonté lui ont permis d'intégrer la filière administrative pour rejoindre le service en charge du Diplôme National du Brevet. « *Aujourd'hui, c'est un défi personnel pour moi de réussir le concours de secrétaire administratif, même à 2 ans de la retraite !* »



[Sabrina](#) a également réussi plusieurs mobilités au sein du SIEC et occupe aujourd'hui un poste d'encadrement : « *Ce qui m'a motivée à changer de poste, c'est que je me sentais prête à accompagner mes collègues.* »

« *La mobilité interne est intéressante, surtout quand elle est choisie. Elle permet de voir d'autres services au sein de la même administration : c'est bénéfique pour tout le monde* » ajoute [Marie-Joëlle](#), qui a commencé comme gestionnaire d'examen et est aujourd'hui cheffe d'une équipe de 8 personnes.

Chacun est acteur de sa mobilité et de son parcours professionnel. Le SIEC met tout en œuvre pour encourager et accompagner les parcours dynamiques.



*Il est plus facile d'évoluer dans un environnement que l'on connaît déjà : la montée en compétences est plus rapide et c'est très rassurant !*

# Paroles d'agents

## Réorganisation en urgence d'une épreuve d'examen

### *Interruption du RER ayant entraîné l'absence involontaire de candidats*

Chaque année, le SIEC doit faire face à des incidents de différentes natures qui impactent plus ou moins d'examens, d'épreuves et de candidats. En 2025, les bureaux organisateurs du BTS ont dû réorganiser en urgence une épreuve.

Suite à l'incendie qui s'est déclaré le 20 mai 2025, interrompant totalement le trafic du RER B pendant quelques heures entre Gare du Nord et Villepinte, des candidats ont été empêchés d'arriver à temps pour composer dans le centre d'épreuves où ils étaient convoqués.

Quelques candidats, ayant pu trouver un moyen de transport de substitution, sont arrivés en retard mais avant la fermeture des salles et ont pu composer.

D'autres candidats bloqués dans le RER entre 2 gares n'ont pas pu poursuivre leur voyage et ont donc été notés absents.

Cet événement imprévisible, insurmontable pour les candidats bloqués dans le RER, et extérieur car indépendant de leur volonté a nécessité :

- La mise en place d'une cellule de crise au SIEC.
- La mobilisation des divisions de l'enseignement supérieur, de la communication, de la logistique, des sujets et du référent juridique.
- Des échanges réguliers avec le ministère, les présidents de jurys et le loueur de salles.

Le 23 mai, le ministère a décidé que cette épreuve serait réorganisée pour les candidats empêchés de composer pour des raisons directement liées à l'incident de transport.



Une nouvelle épreuve a donc été réorganisée en urgence le 12 juin pour 210 candidats répartis dans 8 spécialités de BTS.

Ainsi, la division de l'enseignement supérieur a effectué le recensement exhaustif et la vérification des demandes et des justificatifs transmis par les candidats, puis elle a procédé à l'affectation et à la convocation des candidats concernés.

Enfin, il a fallu attribuer ces nouveaux lots de copies à des correcteurs avant les premières délibérations le 30 juin.

# Focus sur la mission nationale d'adaptation des sujets en braille et gros caractères

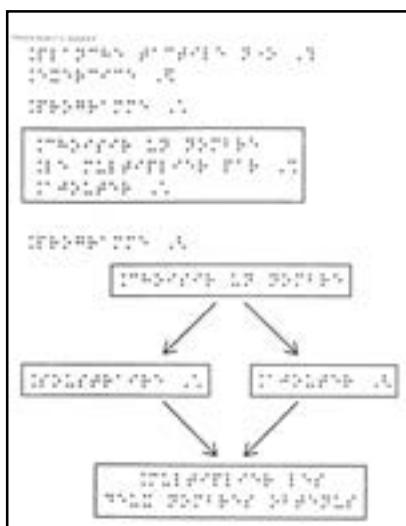
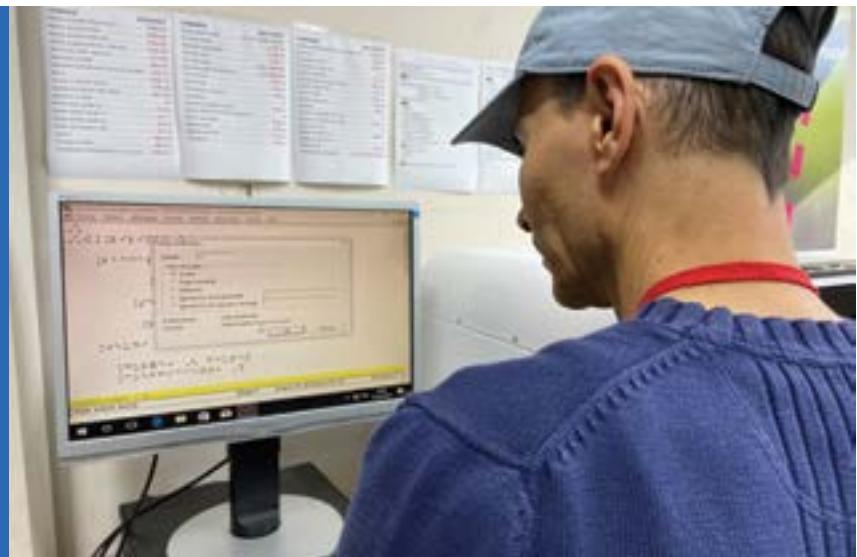
Le SIEC met à disposition des candidats en situation particulière du matériel spécifique dans des salles adaptées aux différents handicaps depuis 1999. Ils sont ainsi accueillis par deux infirmières dédiées.

Depuis 2017 et à la demande du ministère, le SIEC assure par ailleurs intégralement la mission nationale d'adaptation des sujets en gros caractères et en braille pour les candidats en situation de déficience visuelle des 30 académies.

Sont notamment concernées les épreuves du DNB (diplôme national du brevet), des 3 baccalauréats (général, technologique et professionnel), des BTS, des DCG et DSCG (examens comptables) ainsi que des épreuves de certains examens professionnels de niveau 3 ou 4 dont les sujets se prêtent aux adaptations prévues par la réglementation.



*1 700 sujets  
braille et gros  
caractères  
adaptés  
par an*



Deux types de braille sont utilisés pour l'impression des sujets :

- Le braille intégral
- Le braille abrégé

Les matières peuvent être retranscrites dans l'un ou l'autre sauf les langues qui sont en braille intégral.

Planche tactile DNB 2019,  
série générale,  
sujet de mathématiques  
au format A4.

Les sujets agrandis ou gros caractères sont imprimés sur papier au format A4 ou A3, selon les besoins des candidats, en police :

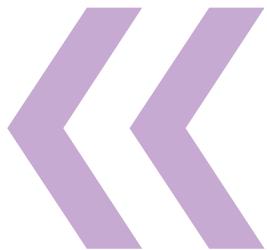
**Arial 16**

**Arial 20**

**Arial 24**

# Témoignage sur l'organisation des missions de surveillance des épreuves

## Entretien avec le chef du bureau des surveillants



*Quand on travaille dans une division support, on prend vite conscience du volume des candidats accueillis chaque année !*



### *La Maison des examens accueille-t-elle des épreuves ?*

Dotée d'une capacité d'accueil de 4 000 places, la Maison des examens peut accueillir des épreuves dans 17 grandes salles d'examen, 5 salles aménagées en RDC pour les candidats avec aménagements et une trentaine de petites salles.

Les épreuves à fort volume de candidats tels les BTS ou le CRPE sont organisées sur des sites extérieurs (Parc des expositions de Villepinte, Espace Jean Monnet à Rungis, etc.).

### *Qui surveille le bon déroulement des épreuves ?*

Le SIEC dispose d'un vivier de 1 000 personnes qui assurent des missions de surveillance et d'aide aux candidats.

Selon le nombre de candidats inscrits, les équipes de surveillance peuvent être composées de quelques surveillants ou de groupes de surveillants, encadrés par un chef de groupe et parfois un coordonnateur.

### *Comment sont répartis les surveillants ?*

Pour les épreuves écrites, il y a un chef de groupe pour 200 candidats à la Maison des examens et pour 250 à 300 candidats sur site extérieur. Un surveillant est nommé pour 40 candidats à un examen ou 35 candidats à un concours. Pour les épreuves orales, au minimum deux surveillants sont postés par plateau d'interrogation.

Certains candidats bénéficiant d'aménagements particuliers peuvent être surveillés par petits groupes ou individuellement dans le cas d'un isolement total.

**Le coordonnateur** est responsable de l'ensemble des surveillants et chefs de groupes. Il assure l'interface avec les gestionnaires organisateurs du SIEC.

**Le chef de groupe** encadre les surveillants et leur transmet les consignes. Il représente l'autorité administrative auprès des candidats et s'assure du bon déroulement des épreuves. Les surveillants l'informent de tout évènement, particulièrement des suspicions de fraude.

**Les surveillants** préparent la salle et l'émargement des candidats. Ils vérifient les étiquettes de table, distribuent les brouillons, copies et sujets. Durant les épreuves, les surveillants observent et vérifient les comportements des candidats afin d'éviter toute tentative ou fraude qu'ils font remonter au chef de groupe.

# Présentation du pôle intervenants par sa responsable

*Un réseau consolidé et une responsabilité renforcée pour l'ensemble des acteurs de la paie*

**71 000 intervenants**



*Le renforcement de la coordination entre les services concernés a permis de fiabiliser le circuit de la paie.*

Le pôle Intervenants assure la rémunération des professeurs, inspecteurs et surveillants participant aux épreuves (passation, correction, surveillance). Cette rémunération, dite accessoire, constitue un complément versé par le SIEC et reste distincte de la rémunération principale versée par leur employeur habituel.

Chaque année, les missions du pôle bénéficient à 71 000 intervenants et couvrent :

**Le traitement complet de la paie accessoire** du SIEC, incluant l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en paiement.

**L'élaboration technique de la paie**, en collaboration étroite avec les équipes informatiques.

**Le traitement des demandes administratives** des partenaires (France Travail, caisses de retraite, attestations diverses, etc.).

**Les relations avec les partenaires institutionnels**, notamment la Direction départementale des Finances publiques.

**La coordination avec les équipes de référents économiques et financiers-ECOFI** de chaque division, présentes aux différentes étapes du circuit de la paie.

La mise en place d'un véritable travail en réseau mobilise désormais l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de la paie : la DAF, l'ECOFI, la DSF, les correspondants fonctionnels ainsi que les gestionnaires des examens et concours.

Cette organisation collective a été consolidée grâce à deux évolutions majeures :

**Le renforcement des équipes**

Déploiement d'ECOFI à temps plein au sein des principales divisions métiers.

Création d'une cellule dédiée à la paie au sein de la division des concours, facilitant la coordination et sécurisant davantage les opérations.

**La modernisation des processus et le déploiement de La DPECothèque**

Cette plateforme permet aux intervenants de déposer les justificatifs nécessaires à la constitution de leur dossier de prise en charge financière (DPEC) et fluidifie le contrôle des pièces et l'indemnisation des intervenants.

# Échanges et partages

De nombreux rendez-vous sont organisés par la DICOM tout au long de la session pour favoriser les rencontres et les moments de détente, et renforcer le collectif et la dynamique de travail.

## Séminaire du personnel

Il réunit l'ensemble des agents et vise, à travers des activités participatives et de détente en lien avec nos missions, à créer une culture commune et à mieux comprendre le travail des autres bureaux. Le bilan de l'année permet de se projeter ensemble sur la session à venir.



## Séminaire des cadres

Un séminaire organisé « hors les murs » pour partager les bonnes pratiques, échanger et réfléchir autrement. Cette journée studieuse et dynamique a permis de faire émerger des propositions concrètes, autour de l'image du SIEC.



## Team building

Un rendez-vous détente & cohésion pour clôturer la session. Au programme : terrarium, escape game, cuisine, bougie, textile, activités sportives et un goûter partagé !



## Accueil des stagiaires de 2<sup>nde</sup>

Cette année encore, le SIEC a ouvert ses portes durant 15 jours à 6 élèves de seconde pour leur stage d'observation.

Un programme spécifique leur a été préparé par la DRH et la DICOM pour les accompagner dans leur découverte de nos métiers.



## Nudge et Défi des escaliers

Des phrases encourageantes ou drôles issues d'un concours interne sont positionnées sur les contremarches.

Des « Défis des escaliers » pour encourager les agents à bouger ont lieu chaque mois à l'assaut des 7 étages du bâtiment.



## Des activités de cohésion au fil de l'année

Un club lecture mensuel, le Biblio SIEC, la boîte à livres accessible à tous, un concours photo annuel, un troc plantes et d'autres activités sont organisées toute l'année.



# Perspectives

Au terme d'une session riche en réalisations, nous abordons l'année 2025-2026 avec une ambition renouvelée et la volonté d'engager un nouveau cycle d'adaptations et d'évolutions.

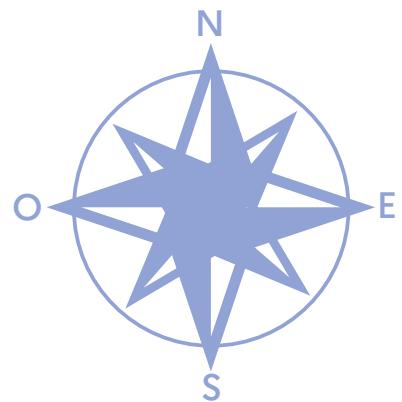
La prochaine session sera ainsi porteuse d'enjeux majeurs. Elle sera notamment marquée par l'accompagnement de la réforme des concours enseignants qui vise à mieux préparer les futurs professeurs et à renforcer l'attractivité du métier. Pour le SIEC, cette réforme impliquera l'organisation de deux sessions d'épreuves en 2026 et 2027.

Il s'agira également de soutenir l'évolution des modalités d'attribution du diplôme national du brevet avec un nouvel équilibre entre contrôle continu et épreuves terminales, ainsi que d'assurer la mise en œuvre de la nouvelle épreuve anticipée de mathématiques des baccalauréats général et technologique.

Nous continuerons par ailleurs à développer la dématérialisation et la simplification des opérations tout en restant à l'écoute de nos partenaires, des usagers et de leur diversité.

En parallèle, nous lancerons un travail collectif de construction du nouveau projet d'établissement. Celui-ci fixera des priorités structurantes pour les prochaines années : sécuriser l'activité et la qualité de service, renforcer les partenariats et la visibilité du SIEC, développer l'innovation et améliorer la qualité de vie au travail.

Notre engagement demeure constant pour accompagner ces évolutions et garantir, année après année, la qualité du service rendu.





# Sigles

## SIEC

**CES** Commission d'élaboration des sujets  
**CSP** Centre de services partagés  
**DAF** Division des affaires financières  
**DEC** Division des concours  
**DEGT** Division de l'enseignement général et technologique  
**DEP** Division de l'enseignement professionnel  
**DES** Division de l'enseignement supérieur  
**DICOM** Division de la communication  
**DIESE** Division de l'élaboration des sujets et de l'édition  
**DILPA3S** Division de la logistique, du patrimoine, de la sécurité, des salles et de la surveillance  
**DPECOTHÈQUE** Plateforme de dématérialisation des dossiers de prise en charge financière examens & concours  
**DRH** Division des ressources humaines  
**DSI** Division des Systèmes d'Information  
**ECOFI** Correspondant économique et financier  
**PAO** Publication assistée par ordinateur  
**ITV** Intervenants  
**SIEC** Service interacadémique des examens et concours

## Partenaires

**CNED** Centre national d'enseignement à distance  
**DAE** Direction des achats de l'État  
**DASEN** Directeur académique des services de l'Éducation nationale  
**DDFPT** Directeur délégué à la formation professionnelle et technologique  
**DGAFP** Direction générale de l'administration de la fonction publique  
**DGESCO** Direction générale de l'Enseignement scolaire  
**DGESIP** Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle  
**DGRH** Direction générale des ressources humaines  
**DNE** Direction du Numérique pour l'Éducation  
**DRFIP** direction régionale des finances publiques  
**DSDEN** Direction des services départementaux de l'éducation nationale  
**IA-IPR** Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional  
**IEN** Inspecteur de l'éducation nationale  
**IGESR** Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
**MPE** Mission du pilotage des examens (DGESCO)

## Dispositifs

**ADE** Aide au déroulement des épreuves  
**BASICS** Base d'informations et de contacts du SIEC  
**CYCLADES** CycLes automatisés des examens et concours  
**DIRECTOIRE** Présidence des jurys des concours enseignants du second degré  
**DPEC** Dossier de prise en charge  
**IMAG'IN** Système d'information mission affectation pour la gestion des intervenants examens.  
**INCC / IPEC** Indemnités de chef de centre / des personnels des établissements centres  
**MO** Matière d'œuvre  
**SANTORIN** Système d'aide numérique à la notation et correction

## Examens et concours

<b>AAE</b> Attaché d'administration de l'État	<b>CAFIPEMF</b> Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur	<b>CS</b> Certificat de spécialisation
<b>ABIBAC</b> Bac franco-allemand	<b>CAP</b> Certificat d'aptitude professionnelle	<b>CN</b> Classe normale
<b>ADJAENES</b> Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	<b>CAPEPS</b> Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive	<b>DCG / DSCG / DEC</b> Diplôme de comptabilité et gestion / Diplôme supérieur de comptabilité et gestion / Diplôme d'expertise comptable
<b>AEPE (CAP)</b> Accompagnant éducatif petite enfance	<b>CAPES</b> Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré	<b>DEA</b> Diplôme d'expert automobile
<b>APAE</b> Attaché principal d'administration de l'État	<b>CAPET</b> Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique	<b>DEES</b> Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
<b>BAC</b> Baccalauréat	<b>CAPLP</b> Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel	<b>DEETS</b> Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé
<b>BACHIBAC</b> Bac franco-espagnol	<b>CAPPEI</b> Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive	<b>DELF</b> Diplôme d'étude de langue française
<b>BCG</b> Baccalauréat général	<b>CFG</b> Certificat de formation générale	<b>DEME</b> Diplôme d'État de moniteur éducateur
<b>BCP</b> Baccalauréat professionnel	<b>CGL</b> Concours général des lycées	<b>DNB</b> Diplôme national du brevet
<b>BFI</b> Baccalauréat français international	<b>CGM</b> Concours général des métiers	<b>DN MADE</b> Diplôme national des métiers d'art et du design
<b>BIA</b> Brevet d'initiation aéronautique	<b>CL</b> Certification en langue	<b>DSAA</b> Diplôme supérieur d'arts appliqués
<b>BIMER</b> Brevet d'initiation à la mer	<b>CPLDS</b> Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire	<b>DTMS</b> Diplôme de technicien du spectacle
<b>BMA</b> Brevet des métiers d'art	<b>CNAL</b> CAPES national à affectation locale	<b>DTS</b> Diplôme de technicien supérieur
<b>BP</b> Brevet professionnel	<b>CRPE</b> Concours de recrutement de professeur des écoles	<b>ESABAC</b> Bac franco-italien
<b>BT</b> Brevet de technicien		<b>SAENES</b> Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
<b>BTN</b> Baccalauréat technologique		<b>TS</b> Travail social
<b>BTS</b> Brevet de technicien supérieur		<b>VAE</b> Validation des acquis et de l'expérience professionnelle
<b>CAEA</b> Certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique		
<b>CAEIMER</b> Certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer		
<b>CAFFA</b> Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique		





SIEC - Maison des examens  
7, rue Ernest Renan,  
94110 Arcueil  
Tél. : 01 49 12 23 00

[siec.education.fr](http://siec.education.fr)

